



S.I.E.T.R.A

Syndicat Intercommunautaire
d'Etude de Travaux de Restauration
et d'Aménagement des bassins versants
de l'Entre Deux Mers Ouest

Rapport d'activité 2022

Rédaction :

Elisabeth Lemoine – 07 87 01 61 80 – e.lemoine@sietra.fr

Ghislain Poncin - 06 38 83 85 49 - g.poncin@sietra.fr

Paul Lemaire – 06 15 70 29 05 - p.lemaire@sietra.fr

avril 23

SOMMAIRE

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 1 | PRESENTATION DU SYNDICAT | 3 |
| 1.1 | SITUATION ADMINISTRATIVE | 3 |
| 1.2 | SITUATION GEOGRAPHIQUE | 3 |
| 1.3 | GOVERNANCE DU SIETRA | 5 |
| 2 | RAPPEL DES MOYENS EN 2022 ET CONTEXTE D'INTERVENTION..... | 6 |
| 2.1 | CONTEXTE SIETRA | 6 |
| 2.2 | MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS..... | 6 |
| 2.3 | CONSEILS ET COMMISSIONS..... | 7 |
| 2.4 | MOYENS FINANCIERS..... | 9 |
| 2.5 | CONTEXTE SMABVO | 10 |
| 2.6 | STRUCTURATION DU SIETRA..... | 10 |
| 2.7 | PRISE DE POSTE PAUL LEMAIRE | 11 |
| 2.8 | SUIVI ANNUEL DE L'ETAT DES COURS D'EAU..... | 11 |
| 2.9 | SUIVI DE LA REALISATION DES ETUDES ET TRAVAUX | 17 |
| 2.10 | CONTACT AVEC LES PARTENAIRES..... | 32 |
| 2.11 | ANIMATIONS | 35 |
| 2.12 | FORMATIONS ET JOURNEES TECHNIQUES | 37 |
| 2.13 | SUIVI ANNUEL DE L'ETAT DES COURS D'EAU..... | 37 |
| 3 | BILAN D'EXECUTION DES MISSIONS SMABVO | 37 |
| 3.1 | SUIVI ANNUEL DE L'ETAT DES COURS D'EAU..... | 37 |
| 3.2 | SUIVI DE LA REALISATION DES TRAVAUX..... | 38 |
| 3.3 | CONTACT AVEC LES PARTENAIRES..... | 38 |
| 4 | NOTE DE SYNTHESE SUR L'ETAT DES COURS D'EAU SIETRA 2022 | 39 |
| 5 | NOTE DE SYNTHESE SUR L'ETAT DES COURS D'EAU SMABVO 2022..... | 43 |
| 6 | BILANS FINANCIERS - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 SIETRA | 44 |
| 7 | PROGRAMME PREVISIONNEL DES MISSIONS DE L'ANNEE 2023..... | 46 |
| 7.1 | SIETRA..... | 46 |
| 7.2 | SMABVO | 46 |
| 8 | TEMPS SUIVI MISSION ELISABETH LEMOINE 2022 | 47 |
| 9 | TEMPS SUIVI MISSION GHISLAIN PONCIN 2022 | 47 |
| 10 | TEMPS SUIVI MISSION PAUL LEMAIRE 2022 | 48 |

1 Présentation du Syndicat

1.1 Situation administrative

Créé le 26 septembre 1990, le syndicat appelé à cette époque SIERA (Syndicat Intercommunal d'Etudes pour la Restauration et l'Aménagement de la Pimpine) est un syndicat d'étude. En 1996, il devient SIETRA (Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Travaux pour la Restauration et l'Aménagement de la Pimpine) par arrêté préfectoral afin de pouvoir exercer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'entretien et de restauration sur la Pimpine.

L'arrêté préfectoral du 13 Décembre 2016 permet au SIETRA de la Pimpine de fusionner avec le Syndicat du Pian pour former le SIETRA de la Pimpine et du Pian.

La loi Maptam du 29 janvier 2014 crée et définit la compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations" (GEMAPI) au niveau des EPCI (Etablissement public de Coopération Intercommunal) qui exercent cette compétence en lieu et place de leurs communes membres. Facultative dans un premier temps, elle est rendue obligatoire à compter du 1 janvier 2018. Pour des syndicats existants de gestion de bassins versants ou pour la création de nouveaux syndicats, les EPCI peuvent procéder au transfert de compétences selon le mécanisme de représentation-substitution, partiellement ou totalement, sans redondance de compétence.

En décembre 2017, par anticipation de l'entrée en vigueur de la compétence obligatoire "Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations" (GEMAPI), le SIETRA délibère pour modifier ses statuts et exercer la compétence selon les 4 items de références listés ci-dessous :

- 1° Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° Entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° Défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° Protection et Restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Pour faire suite au transfert au EPCI, à compter du 1er janvier 2018 de la compétence GEMAPI, les membres du Syndicat délibère de nouveau le 29 novembre 2018 pour :

- Autoriser l'élargissement du périmètre
- Autoriser le changement de dénomination
- Autoriser le changement de statut permettant aux EPCI d'exercer la compétence en lieu et place de leurs communes membres

L'arrête préfectoral du 18 mars 2019 entérine cette modification. Le territoire s'étend maintenant sur l'ensemble des affluents rive droite de la Garonne entre Bouliac, Créon et Rions soit une augmentation d'un facteur entre 3 et 4 pour la superficie et les linéaires de cours d'eau.

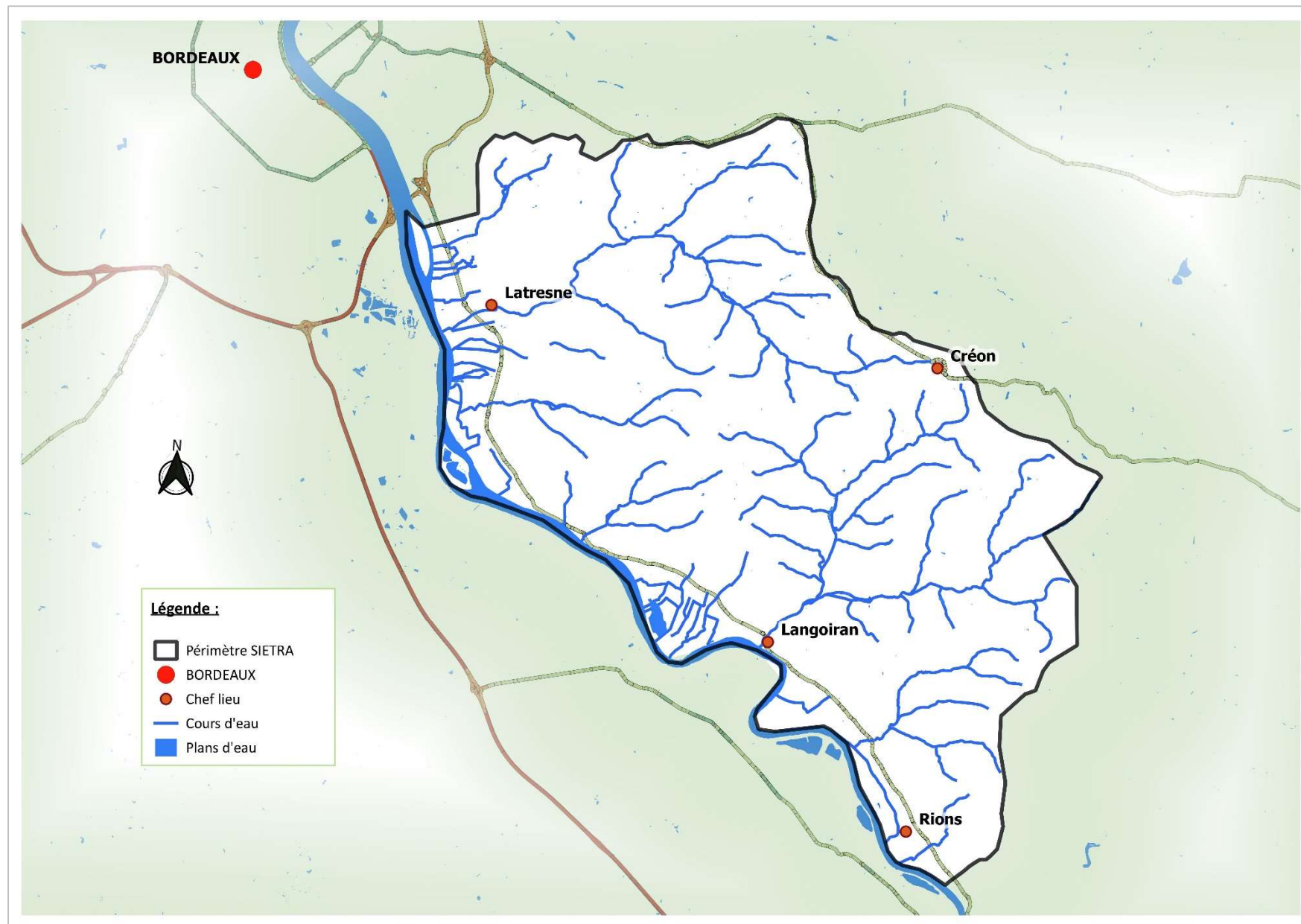
Son siège social est situé à Lignan de Bordeaux (33360). Le Président est Jean-François LAVILLE, élu de Latresne. Le siège administratif est à la Communauté de Communes des Portes de l'Entre Deux Mers.

Deux techniciens milieux aquatiques, Monsieur Ghislain Poncin (06 38 83 85 49) et Paul Lemaire (06 15 70 29 05) et une technicienne milieux aquatiques Madame Elisabeth Lemoine (07 87 01 61 80) sont chargés de suivre les études, actions et travaux, validés par le syndicat. Elisabeth Lemoine est responsable technique en charge de la coordination.

1.2 Situation géographique

Le SIETRA gère un territoire intégrant l'ensemble des affluents rive droite de la Garonne entre Bouliac et Rions. Ce territoire abrite 9 bassins versants principaux, à savoir : la Pimpine, le Pian, le Rebedèche, la Jaugue (Moulinan), le Luc (Petit Estey), le Rouquey, le Grand Estey, l'Artolie et le Nau.

Figure 1 : Carte de compétence du SIETRA



1.3 Gouvernance du SIETRA

| ELUS | NOM | PRENOM | VILLE | Technicien (ne) Référent |
|--|-----------------------|------------------|------------------------------|--|
| PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS 7 titulaires + 2 Suppléants | MODET | Pascal | BAURECH | PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS Stéphanie Remazeilles |
| | REY | Marie-Ange | CAMBLANES ET MEYNAC | |
| | VEYSSY | Catherine | CENAC | |
| | <u>DAO</u> | <u>Marie</u> | LANGOIRAN | |
| | LAVILLE | Jean-françois | LATRESNE | |
| | KERNEVEZ | Marie-Christine | QUINSAC | |
| | TARTARE | Jérôme | SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX | |
| | <u>DONNEUX</u> | <u>Stéphane</u> | <u>CAMBES</u> | |
| | <u>OLIVAUD</u> | <u>Franck</u> | <u>LE TOURNE</u> | |
| COTEAUX BORDELAIS 2 titulaires + 2 Suppléants | DERUE | Dominique | BONNETAN | COTEAUX BORDELAIS Michael Ristic |
| | COLINET | Christophe | CARIGNAN DE BORDEAUX | |
| | <u>RAYNAL</u> | <u>Christian</u> | <u>BONNETAN</u> | |
| | <u>ROCA</u> | <u>Nathalie</u> | <u>FARGUES SAINT HILAIRE</u> | |
| CREONNAIS 6 titulaires et 2 suppléants | GARMIEL | Jacques | HAUX | CREONNAIS Pascal Berthelot |
| | GOMEZ | Patrick | SADIRAC | |
| | FELD | Mathilde | CREON | |
| | LATASTE | Frédéric | CAPIAN | |
| | LARRET | Jerome | VILLENAVE DE RIONS | |
| | PETIT | Jannick | ST GENES DE LOMBAUD | |
| | <u>LAFON</u> | <u>Françis</u> | <u>LA SAUVE</u> | |
| | <u>REY</u> | <u>Alain</u> | <u>CREON</u> | |
| CONVERGENCE GARONNE 2 titulaires et 2 suppléants | GAUTHIER | Jérôme | PAILLET | CONVERGENCE GARONNE Jérôme Souchard |
| | MENERET | Valérie | LANDIRAS | |
| | <u>JOINEAU</u> | <u>Vincent</u> | <u>RIONS</u> | |
| | <u>BOUCHET</u> | <u>Daniel</u> | <u>LESTIAC SUR GARONNE</u> | |
| BORDEAUX METROPOLE 2 titulaires et 2 suppléants | LACUEY | Nathalie | FLOIRAC | BORDEAUX METROPOLE Joel Eoch/ Martin Herrou |
| | FEUGAS | Jean-claude | LORMONT | |
| | <u>CASSOU SCHOTTE</u> | <u>Sylvie</u> | <u>MERIGNAC</u> | |
| | <u>BRET</u> | <u>Myriam</u> | <u>AMBARES ET LAGRAVE</u> | |

Nota : Au cours de l'année 2022, des changements d'élus ont eu lieu.

Les élus nouveaux sont soulignés

| | | 3 commissions | |
|----------------|------------|-------------------|--------------------|
| Titulaire | | | |
| Suppléant | | APPEL OFFRE | Pas encore réunie |
| | | Communication | Jérôme Gauthier |
| Mise à jour le | 06/07/2021 | Etudes et travaux | Christophe Colinet |
| | | Finance | Frédéric Lataste |

2 Rappel des moyens en 2022 et contexte d'intervention

2.1 Contexte SIETRA

Faisant suite à la modification de ses statuts et l'élargissement de son périmètre (AP du 18 mars 2019), le SIETRA a poursuivi la conduite de 2 grandes études de connaissance et de programmation sur l'ensemble de son territoire, lancées initialement en 2019 :

- Elaboration du Programme pluriannuel de Gestion du SIETRA de l'Entre deux Mers Ouest (PPG)
- Elaboration de la stratégie et du programme d'action de réduction des Risques d'Inondation (RI), dont la réalisation d'une campagne topographique pour la construction des modèles hydrauliques.

Le SIETRA est gestionnaire des digues rive droite et rive gauche de la Pimpine, entre la D10 et la Garonne, classées respectivement en classe C et D.

Le SIETRA est également gestionnaire de 4 ouvrages de rétention pour lutter contre le risque inondation :

Sur le bassin versant de la Pimpine :

- Le bassin de Latresne (Pardaillan)
- Le bassin de Lignan de Bordeaux (Escorgeboeuf)
- Le bassin de Sadirac (Ferbos amont)

Sur le bassin de l'Artolie :

- Le bassin de Langoiran-Capian

Comme chaque année des travaux d'entretien régulier sont programmés sur ces bassins de rétention : fauchage des digues et du fond et retrait des sédiments accumulés en amont de l'ouvrage du Bassin de l'Artolie. Aussi, suite à des dégradations d'usure, le SIETRA a lancé des travaux d'aménagement et de sécurisation des accès des différents bassins de rétention.

Pour accompagner l'évolution du Syndicat plusieurs autres actions ont été programmées :

- Etude règlementaire des ouvrages de rétention du SIETRA
- Etude suivi qualité eau 2022
- Etude pour la restauration de la continuité écologique du Casterà à Latresne sur la Pimpine
- La mise en place d'un site web
- L'acquisition foncière sur le bassin de rétention contre les inondations du SIETRA (Artolie)

Faisant suite aux événements météorologiques de juin 2021 sur le territoire, le SIETRA avait également lancé un suivi terrain. Cela a permis de communiquer largement sur la prévention nécessaire des inondations et d'apporter des éléments de connaissance et d'analyse dans le cadre de l'étude « Elaboration de la stratégie et du programme d'action de réduction des Risques d'Inondation (RI) ».

Dans l'attente d'une Déclaration d'intérêt Général pour réaliser le programme d'intervention (PPG), le SIETRA, engage également auprès des communes et des EPCI Membres, sur des parcelles publiques, différentes petites actions (travaux de végétalisation de berge, lutte contre les espèces végétales invasives, éléments et support de communication, etc.)

Comme chaque année, une part importante de la mission de technicien est consacrée au suivi de milieu, à la médiation et à la prise de contact auprès des acteurs et usagers.

2.2 Moyens techniques et humains

Jusqu'en début d'année 2022, le SIETRA comptait deux techniciens milieux aquatiques à temps plein, Monsieur Ghislain Poncin et Madame Elisabeth Lemoine. Toutefois, dans le cadre d'un accord formulé avec le SMABVO, le syndicat voisin du bassin versant de l'Ouille, Monsieur Ghislain Poncin est mis à disposition deux jours et demi par semaine depuis la fin du premier semestre 2021.

Il alterne une semaine sur deux, le rythme suivant :

- Semaine A : Lundi (SIETRA) – Mardi (SIETRA) – Mercredi (SMABVO) – Jeudi (SMABVO) – Vendredi (SIETRA)
- Semaine B : : Lundi (SIETRA) – Mardi (SMABVO) – Mercredi (SMABVO) – Jeudi (SMABVO) – Vendredi (SIETRA)

Face au besoin en ressource humaine croissant, du fait de la mise en place de la GEMAPI, de l'élargissement du périmètre de compétence et de la gestion des bassins de rétention contre les inondations, de la mise à disposition d'un agent à 50 % sur le bassin versant du SMABVO, le SIETRA à engager un troisième technicien milieux aquatiques, à temps plein pour un CDD de 1an, le 4 avril 2022 : Monsieur Paul Lemaire.

Concernant l'aspect administratif, Madame Stéphanie Remazeilles, également Adjointe à la direction de la CDC des portes de l'Entre Deux Mers, est mise à disposition du SIETRA pour 10 heures par semaine afin d'assurer les missions de Direction (RH, budget, Préparation des conseils). Elle est accompagnée dans cette mission par Madame Dorothée Sevegrand, également Agent administratif de la CDC des portes de l'Entre Deux Mers, qui est mise à disposition du SIETRA pour 6 heures par semaines afin d'assurer les missions de comptabilité et de secrétariat.

Une réunion hebdomadaire réunissant les techniciens et administratifs autour du Président permet d'assurer la coordination de l'équipe et un avancement suivi des missions, tous les lundis matin.

En complément, afin de préparer les conseils et ajuster au mieux la demande des élus, le SIETRA à former 3 commissions, hors commission d'appel d'offre, présidées chacune par un vice-président :

- La commission travaux, menée par Monsieur Colinet
- La commission Communication, menée par Monsieur Gauthier
- La commission finance, menée par Monsieur Lataste

2.3 Conseils et Commissions

Les conseils :

2022 01 24 : 1er conseil

- Présentation du ROB
- Validation modèle convention travaux
- Ouverture des crédits pour les campagnes de mesure de la qualité de l'eau 2022
- Demande de subvention opération « qualité eau 2022»
- Présentation Atlas zones humides
- Point d'étape sur les travaux et opérations en cours
- Informations diverses

2022 03 28 : 2ème conseil

- Approbation du compte de gestion 2021
- Adoption du compte administratif 2021
- Affectation de résultat 2021
- Adoption des cotisations 2022
- Adoption du Budget Prévisionnel 2022
- Demande de subvention pour les postes techniciens des milieux aquatiques 2022
- Autorisation – Signature d'une convention de partenariat avec la Fédération de pêche de Gironde
- Demande de subvention pour les opérations : Etude Castera/Sécurisation des bassins de rétention et Restauration des déversoirs
- Modification de la délibération de la délégation générale du Président
- Adhésion au SDEEG pour la signature d'acte authentique en la forme administrative
- Informations diverses

2022 07 04 : 3^{ème} Conseil

- Désignation de 4 délégués pour le SDEEG
- Décision Budgétaire Modificative n°1
- Demande de subvention Modélisation hydraulique de la Pimpine à la suite aux évènements de juin 2021
- Retour sur les échanges avec les membres du syndicat dans le cadre du PPG
- Informations diverses

2022 04 21 Conseil technique : Elaboration du PPG

- Point sur les Zones humides
- Rappel succinct du contexte du Programme Pluriannuel de Gestion (GEMAPI)
- Montants prévisionnels initiaux
- Point financier
- Marges de manœuvre
- Choix stratégiques

2022 09 26 4ème conseil :

- Validation des périmètres zones humides (SEGI – SAFEGE)
- Validation du Programme Pluriannuel de Gestion
- Autorisation de signature et de dépôt en DDTM de la Déclaration d'Intérêt Général
- Autorisation de rédaction des actes d'achat des parcelles du bassin de rétention sur l'Artolie par le SDEEG
- Validation de la Charte Natura 2000
- Validation Opération Etude Qualité de l'Eau 2023
- Demande de subvention Opération Etude Qualité de l'Eau 2023
- Résultat consultation marché bassin de rétention
- Consultations à venir (Dossiers Autorisation Bassins de rétention/Continuité écologique Castéra)
- Lancement Site Internet
- Présentation du projet Pépinière
- Consultation communes modèles hydrauliques Artélia
- Information sur les travaux en cours/étiage 2022/partenariat ISNAB

2022 10 17 5ème conseil :

- Débat et fixation du taux d'augmentation des cotisations des membres du SIETRA à compter du 1er janvier 2023

2022 12 12 6ème conseil

- Présentation des premières orientations du Programme Pluriannuel de Gestion
- Mise à jour du RIFSEEP
- Ouverture d'un poste de technicien principal 1ère classe
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Ouverture des crédits budgétaires 2023
- Délégations générales du Président

Les commissions :

2022 01 11 Commission travaux

- Point sur les travaux,
- Actualisation du budget pour les campagnes de mesure de la qualité de l'eau,
- Choix des prestataires pour les opérations : Campagnes qualité de l'eau/ Etude de faisabilité pour la restauration de la continuité écologique du Castéra
- Présentation Atlas zones humides,
- Validation modèle convention travaux.

2022 03 14 Commission travaux PPG

- Point sur les Zones humides
- Rappel succinct du contexte du Programme Pluriannuel de Gestion (GEMAPI)
- Rappel des enjeux hiérarchisés
- Présentation des documents livrés
- Montants prévisionnels initiaux
- Détail des différentes actions
- Point financier
- Marges de manœuvre
- Dossier de Déclaration d'Intérêt Général

2022 03 17 Commission communication PPG

- Point sur les Zones humides
- Rappel succinct du contexte du Programme Pluriannuel de Gestion (GEMAPI)

- Rappel des enjeux hiérarchisés
- Présentation des documents livrés
- Montants prévisionnels initiaux
- Détail des différentes actions
- Point financier
- Marges de manœuvre
- Dossier de Déclaration d'Intérêt Général

2022 09 09 Commission communication

- Validation signature charte Natura 2000
- Validation du site web
- Projet de pépinière
- Retour Communication Camblanes
- Consultation élus/communes périmètres crue 2021/2014 étude Artélia
- Suivi étiage/Affichage arrêtés préfectoraux

2022 09 09 Commission travaux

- Etude et zonages Zones humides (PROJET DELIBERATION)
- Programme Pluriannuel de Gestion (GEMAPI) (PROJET DELIBERATION)
- Lancement de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général (PROJET DELIBERATION)
- Année 2 suivi qualité et demande subventions (PROJET DELIBERATION)
- Acquisition parcelles bassin Artolie (PROJET DELIBERATION)
- Signature charte Natura 2000 (PROJET DELIBERATION)
- Résultat consultation « Aménagement des bassins de rétention contre les inondations du SIETRA »
- Lancement consultation « Dossier d'Autorisation des bassins de rétention du SIETRA »
- Lancement consultation « Etude pour la restauration de la continuité écologique du seuil du Castèrà »
- Projet ISNAB (gestion sédimentaire du Nau)

2022 11 25 Commission travaux

- Rappel des enjeux du diagnostic du PPG
- Présentation des actions année 1 – Etude PPG
- Proposition année 1 – SIETRA et argumentation

2.4 Moyens financiers

Cette année a vu se terminer l'étude pour l'élaboration du Programme Pluriannuel de Gestion et le dépôt en préfecture du dossier d'intérêt général.

En vue de préparer le lancement de ce programme, une concertation importante a été menée en interne pour débattre de l'ambition de la structure en regard du programme prévisionnel en termes de moyens techniques, humains et financiers.

Pour ce faire :

- Un conseil syndical « technique » s'est tenu le 21 avril 2022 pour présenter le PPG, l'état des contributions et débattre.
- Une réunion d'échange préalable, avec présentation du PPG et des scénarii possibles d'ambition du PPG en regard de l'évolution des contributions a eu lieu avec :
 - Le président de la CDC des portes de l'entre deux Mers
 - Le président de la CDC du Créonnais
 - Le président de la CDC des Coteaux Bordelais
 - Le service GEMAPI de Bordeaux Métropole (4 juillet 2022)
- Une Présentation du PPG et des scénarii possibles d'ambition du PPG en regard de l'évolution des contributions a été faite :
 - Lors du Conseil communautaire de la CDC des Portes de l'Entre Deux Mers (septembre)
 - Lors du Conseil communautaire de la CDC des Coteaux Bordelais (7 juillet 2022)
 - Lors du Conseil communautaire de la CDC du Créonnais (novembre 2022)

- Une réunion d'échange, en amont du conseil du 17 octobre 2022, avec présentation du PPG et des scénarii possibles d'ambition du PPG, a eu lieu avec Le président de la CDC Convergence Garonne.
- Un conseil syndical s'est tenu le 17 octobre 2022 pour acter l'évolution des contributions des membres. Cette date a été choisie et fixée bien en avance pour ne pas contraindre les collectivités membres dans leur choix de lever ou non la taxe GEMAPI et ou de modifier le produit de la taxe choisie.

Compte tenu de la volonté pour 3 EPCI d'engager le SIETRA dans une démarche ambitieuse de gestion des milieux aquatiques avec une augmentation significative des contributions, de la limitation financière pour une EPCI et tenant compte de l'incapacité financière d'un EPCI à faire évoluer significativement sa contribution au Syndicat, il été débattu et voté une augmentation minimale permettant de couvrir le besoin en fonctionnement. La contribution globale des membres est donc passée de 100 000 € pour l'année 2022 à 130 000 € pour l'année 2023.

contributions 100000 SITUATION 2022

| Surfaces | | Population | | berges | | | pot fiscal | | % moy pondérée | Cotisation 2023 |
|-------------------|---------|------------|---------|-----------------------|--------------------|---------|------------------------|---------|----------------|-----------------|
| Surf dans bv (ha) | % ds BV | Pop | % ds BV | Long. Crs d'eau ds BV | Long. berges ds BV | % ds BV | Pot fiscal par pop DGF | % ds BV | | |
| 1 800 | 9,45 | 7 346 | 17,34 | 11,00 | 22,00 | 6,55 | 267,687331 | 18,03 | 12,84 | 12 841 € |
| 8 720 | 45,78 | 20 568 | 48,55 | 65,00 | 130,00 | 38,69 | 202,819902 | 13,66 | 36,67 | 36 670 € |
| 6 774 | 35,56 | 9 654 | 22,79 | 79,00 | 158,00 | 47,02 | 173,525144 | 11,69 | 29,27 | 29 265 € |
| 293 | 1,54 | 1 375 | 3,25 | 3,70 | 7,40 | 2,20 | 636,794214 | 42,88 | 12,47 | 12 467 € |
| 1 460 | 7,67 | 3 422 | 8,08 | 9,30 | 18,60 | 5,54 | 204,142531 | 13,75 | 8,76 | 8 756 € |
| 19 047 | 100,00 | 42 365 | 100,00 | 168,00 | 336,00 | 100,00 | 1 484,969122 | 100,00 | 100,00 | 100 000 € |

contributions 130000 SITUATION 2023

| Surfaces | | Population | | berges | | | pot fiscal | | % moy pondérée | Cotisation 2023 |
|-------------------|---------|------------|---------|-----------------------|--------------------|---------|------------------------|---------|----------------|-----------------|
| Surf dans bv (ha) | % ds BV | Pop | % ds BV | Long. Crs d'eau ds BV | Long. berges ds BV | % ds BV | Pot fiscal par pop DGF | % ds BV | | |
| 1 800 | 9,45 | 7 346 | 17,34 | 11,00 | 22,00 | 6,55 | 267,687331 | 18,03 | 12,84 | 16 693 € |
| 8 720 | 45,78 | 20 568 | 48,55 | 65,00 | 130,00 | 38,69 | 202,819902 | 13,66 | 36,67 | 47 671 € |
| 6 774 | 35,56 | 9 654 | 22,79 | 79,00 | 158,00 | 47,02 | 173,525144 | 11,69 | 29,27 | 38 045 € |
| 293 | 1,54 | 1 375 | 3,25 | 3,70 | 7,40 | 2,20 | 636,794214 | 42,88 | 12,47 | 16 207 € |
| 1 460 | 7,67 | 3 422 | 8,08 | 9,30 | 18,60 | 5,54 | 204,142531 | 13,75 | 8,76 | 11 383 € |
| 19 047 | 100,00 | 42 365 | 100,00 | 168,00 | 336,00 | 100,00 | 1 484,969122 | 100,00 | 100,00 | 130 000 € |

2.5 Contexte SMABVO

L'année 2022 a été principalement axée sur la finalisation du Programme Pluriannuel de Gestion avec une attention majeure autour de l'aménagement des plans d'eau de Laromet et Targon.

La mise en place administrative a aussi été un enjeu majeur.

2.6 Structuration du SIETRA

Comme rappelé précédemment, dans la perspective de voir le Programme Pluriannuel de Gestion aboutir en fin d'année ainsi que l'étude pour l'élaboration de la stratégie et du programme d'action de réduction des Risques d'Inondation (RI), parallèlement au maintien de la mise à disposition d'un technicien à mi-temps sur le SMABVO, le SIETRA a choisi de recruter un troisième technicien pour venir épauler l'équipe réduite et permettre un lancement du PPG sans trop de retard pris avec les autres dossiers en cours et nécessaires.

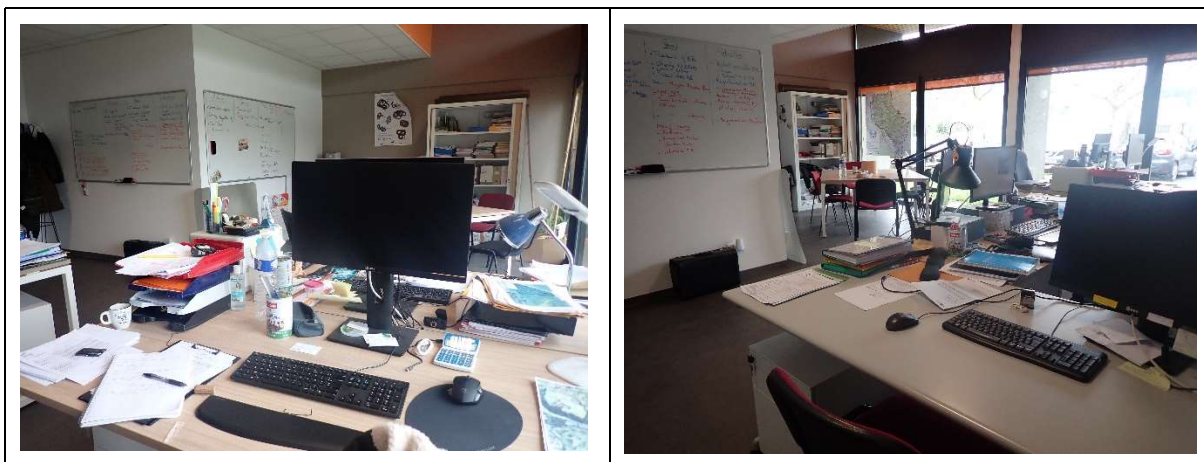
Acquisition d'un nouveau véhicule : Un véhicule permettant de transporter 4 personnes, une Toyota Yaris hybride, a été acheté en avril 2021.

Acquisition de matériel : 1 ordinateur, 1 second écran, du matériel de bureau, 1 téléphone portable, 1 ordinateur portable pour le président, de l'outillage technique et informatique. La réparation d'un ordinateur portable existant.

Equipement techniciens : achat d'EPI

Déménagement :

Considérant une opportunité de prendre des locaux plus adaptés à l'équipe administrative et technique, pour une surface et un cout légèrement plus important, le SIETRA a changé de bureau mais reste toutefois dans la même aile du bâtiment de la Communauté de communes des Portes de l'Entre Deux Mers.



2.7 Prise de poste Paul Lemaire

Monsieur Paul Lemaire est arrivé dans la structure le 4 avril 2022. Sa prise de poste a consisté en la découverte du réseau hydrographiques, des élus et acteurs du territoire et au suivi des milieux et des opérations courantes. Parallèlement, la mission principale qui lui a été confiée a été la réalisation d'un dossier de consultation pour un programme d'aménagement et de sécurisation des bassins de rétention du SIETRA. Pour ce faire, un diagnostic préalable avait été réalisé en interne à la suite des évènements de juin 2021. Il a ensuite complété cette mission avec différents suivi terrain et travaux auprès des riverains et communes du SIETRA.

2.8 Suivi annuel de l'état des cours d'eau

Suivi des bassins de rétention :

- Visites de reconnaissance terrain dans le cadre de la préparation de la consultation sur le programme d'aménagement et de sécurisation des bassins de rétention du SIETRA. Identification travaux +métrés.
- Visites terrain prise en main du dossier (Paul Lemaire)
- Visites de préparation devis et consultation.
- Visites de lancement et de suivi de chantier.

Diagnostic/constat ponctuel :

- Le Pian :
 - Diagnostic ruissellement et eau pluviale au droit de la STEP de Carignan
 - Constat pollution du cours d'eau par débordement des regards d'eau usées. Note technique et signalement SIEA et police de l'eau.
 - Constat de la réfection de l'ouvrage au chemin de la croix
- La Pimpine :
 - Affluent Canteranne : Etat et constat d'entretien du ruisseau. Rencontre du riverain avec l'équipe municipale et préconisation d'action (note technique)
 - (Latresne) : Présence de Renouée du Japon et entretien non adapté. Rencontre service technique, préconisation d'action (note technique) et organisation chantier en régie commune Syndicat.
 - Affluent du Canteranne : constat du rejet de la STEP (Sadirac) : Constat d'une coupe rase en bordure de Pimpine et conseil à la commune. (note technique)
 - Problématique eau pluviale lotissement. (note technique)

- Affluent rive gauche sans toponyme à Sadirac) : problématique d'érosion constatée faisant suite aux évènements de juin 2021. Signalement d'un risque de sur-inondation. (note technique)
- Le Rebedeche :
 - rencontre ASA de Latresne sur les problématiques d'entretien du ruisseau. Echange sur le terrain, retours sur les points abordés et proposition de chantier commun.
 - Constat pollution effluent viticole
- La Jaugue :
 - (zone amont du bassin versant) diagnostic terrain sur le site pilote du plan paysage
 - suivi post travaux 2021
- Le Luc :
 - échange avec un riverain sur les évènements de juin 2021 et l'avancée de l'étude de vulnérabilité sur les risques inondation.
 - rencontre riverain sur problématique de berge dégradée. échanges techniques et proposition de chantier en commun.
 - Problématique eau pluviale. Accompagnement de la Commune de Cambes sur le diagnostic et la rencontre avec l'expert assurance lors d'une procédure de conciliation.
- Le Rouquey :
 - Constat d'un curage à l'aval : transmission de l'information à la commune et la police de l'eau.
 - Projet de rénovation de la place du Rouquey. Réunion d'échange avec la commune et le bureau d'étude paysagiste pour définir le contexte et les enjeux.
- Le Grand Estey :
 - (Commune de Saint-Genès de Lombaud) : rencontre avec la commune pour échanges et avis concernant des demandes de remblais sur 2 sites.
 - (Commune de Saint-Genès de Lombaud) : rencontre avec la commune pour mise en place d'une pépinière sur un site de la commune en bordure d'Estey
- L'Artolie :
 - affluent du Mansin : arpentage et actualisation diagnostic PPG
 - effondrement de berge. Rencontre riverain et préconisation d'action (note technique)
 - Affluent Le Campareau : effondrement de berge. Rencontre riverain et préconisation d'action (note technique)
- Le Nau :
 - rencontre de la commune sur les problèmes sédimentaires du Nau et retours. (Note technique)

Avis EDS :

- La Jaugue (Camblanes) : avis technique concernant l'inondabilité d'une parcelle à proximité du cours d'eau.
- Le Galateau (Affluent rive gauche de la Jaugue) (Quinsac) : avis consultatif sur un projet d'aménager en bordure de cours d'eau.
- La Pimpine (Lignan de Bordeaux) : avis consultatif sur un projet de permis de construire.
- La Pimpine (Carignan de Bordeaux) : note technique sur les enjeux environnementaux et les risques inondations d'un projet de vente.
- Accompagnement d'un porteur de projet sur une mesure compensatoire liée à un lotissement existant. (clairesienne). Ciblage de sites potentiels. Réunions d'échanges avec la commune de Saint-Genès de Lombaud et l'entreprise Douence SA.

Urbanisme et planification :

- **PLU Latresne** : avis rendu sur le projet arrêté. Note technique transmise à la CDC PE2M, la personne publique associée qui a sollicité un avis du SIETRA. Réunion d'échange avec la commune.
- **PLU Camblanes et Meynac** : transmission de données au bureau d'étude en charge de la révision du PLU.
- **PLU Cambes** : transmission de données au bureau d'étude en charge de la révision du PLU. Présence aux réunions de présentation du diagnostic.

Suivi plan paysage :

Le plan paysage, porté et animé par la communauté de communes des Portes de l'Entre Deux Mers (PE2M), a été suivi et partagé par le SIETRA. Des différentes thématiques pouvant en émerger, la CDC a validé la construction de son programme d'action sur la thématique « Eau ». Dans le cadre d'une concertation étroite avec les différentes communes, il a été retenu 17 actions pilotes à différents endroits stratégiques en termes d'urbanisme et ciblant les problématiques et enjeux le long du parcours de l'eau dans un bassin versant.



Figure 2 : Carte de localisation des sites pilotes du Plan Paysage

| Numéro | DESCRIPTION |
|--------|---|
| 0 | Terrain urbanisable sur un plateau avec un dénivelé important |
| 1 | Latresne plaine Castéra |
| 2 | Confluence du Lucq et de la Garonne (accès à la Garonne, activités loisirs, gestion du risque) |
| 3 | Lisière des lotissements les charmilles (la carte ortho n'est pas à jour) - plusieurs bassins de rétention en enfilade - site de départ de la réflexion sur les schémas directeur du pluviale |
| 4 | Fil de l'eau dans un chemin de Randonnée |
| 5 | Création d'une noue |
| 6 | Travailler les berges du Grand Estey (notamment entre les deux ponts) + Préservation de l'espace naturel + mobilité |
| 7 | Projet d'aménagement RPA - Gestion des EP à intégrer - îlots de fraîcheurs - stationnement perméable |
| 8 | Lavoir = circuit touristique intercommunale autour des ouvrages du territoire en lien avec l'eau |
| 9 | Remise en eau du lavoir |
| 10 | Jardin Gallo-Romain |
| 11 | Lavoir de Garistoy |
| 12 | Bassin d'orage Lignan - Cénac |
| 13 | Etang de Canolle (Etang qui s'est vidé en 2013 - zone humide - ancienne zone de loisir) - A voir le contour avec les anciennes vues aériennes |
| 14 | Gestion des Bassins d'EP sur le lotissement de Dameluc |
| 15 | Aménagement d'un bassin de rétention (lieu à préciser) |
| 16 | Interface Lisière boisée - cours d'eau (le Rauzé) - lotissement |

Accompagnement pour la zone de compensation du Collège de Fargues Saint-Hilaire :

- Rencontre préfecture 30 mars 2022.
- Propositions de sites alternatifs pour mesures compensatoires (9 fiches)
- Propositions de rencontre commune de Latresne et préconisation (Courriers)
- Rencontres Latresne (réunion)
- Echanges CD 33 division collègue et division mesures compensatoires (échanges mail et échanges téléphoniques)
- Echange rivière environnement le bureau d'étude en charge du dossier de compensation : transmission des éléments du PPG sur la zone du Panetier (Pré Barnabé)

Suivi étiage 2022 :

- Elaboration d'un protocole (note méthodologique, fiche terrain, définition des stations)
- Date (2022 08 12 et 22 septembre 2022)
- Mise en valeur : projet SIG et communication (note technique) aux délégués du SIETRA

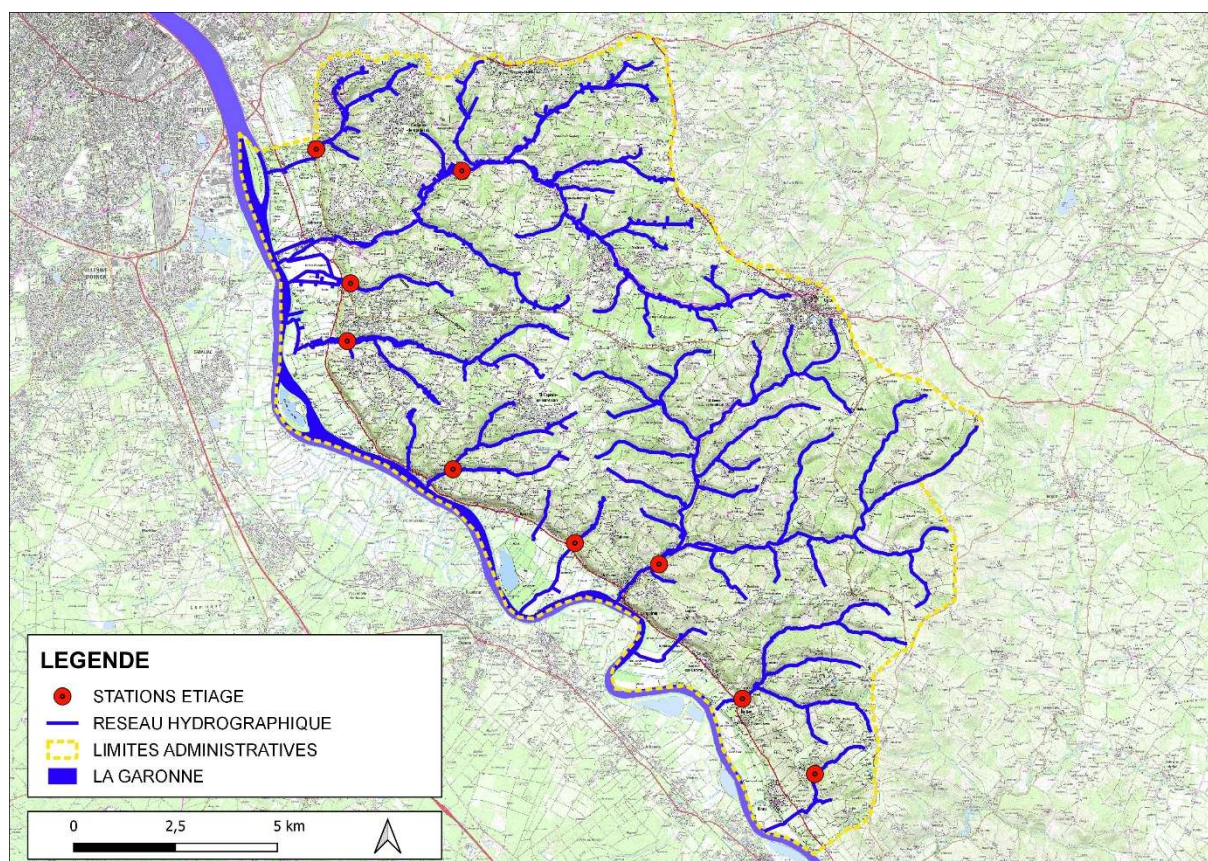
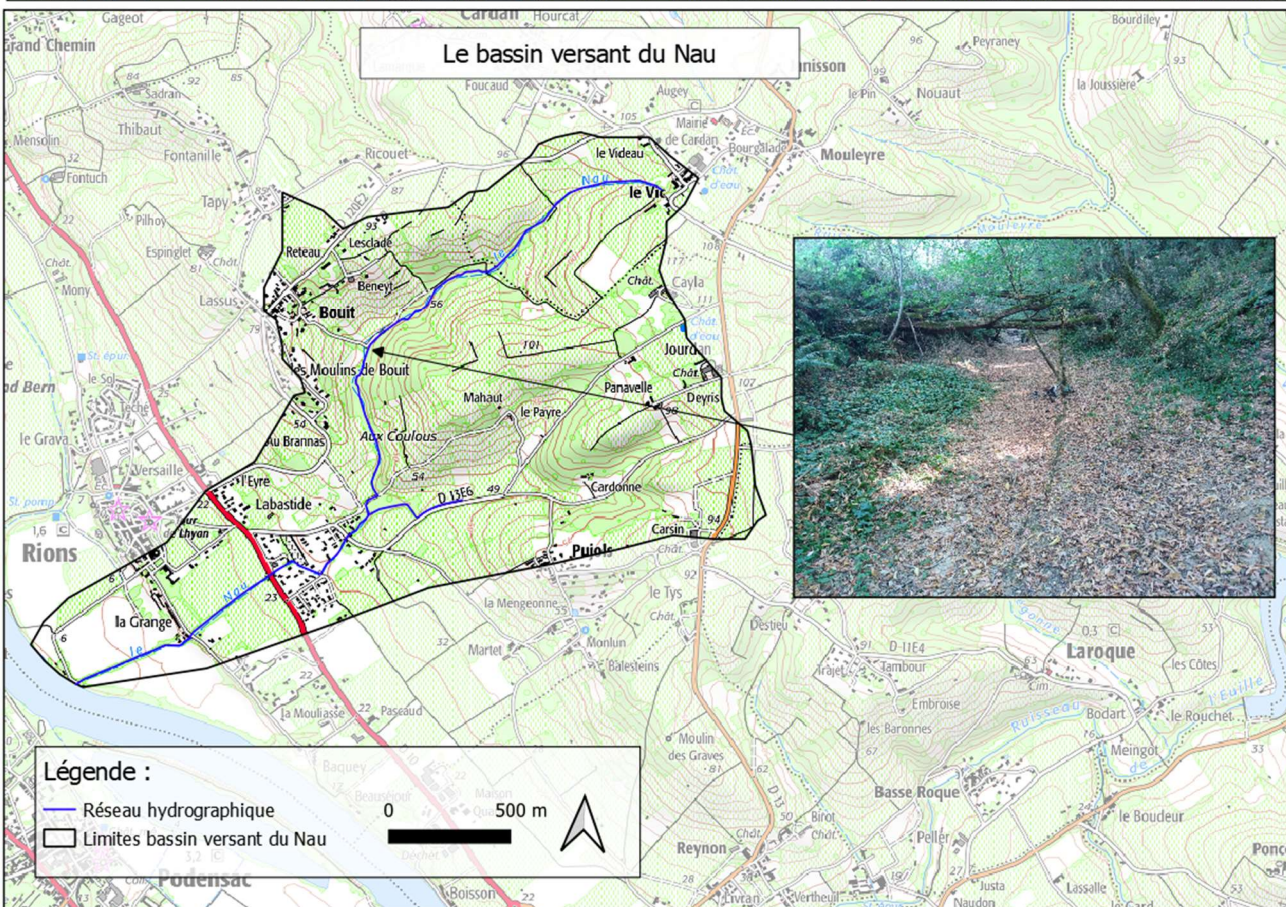
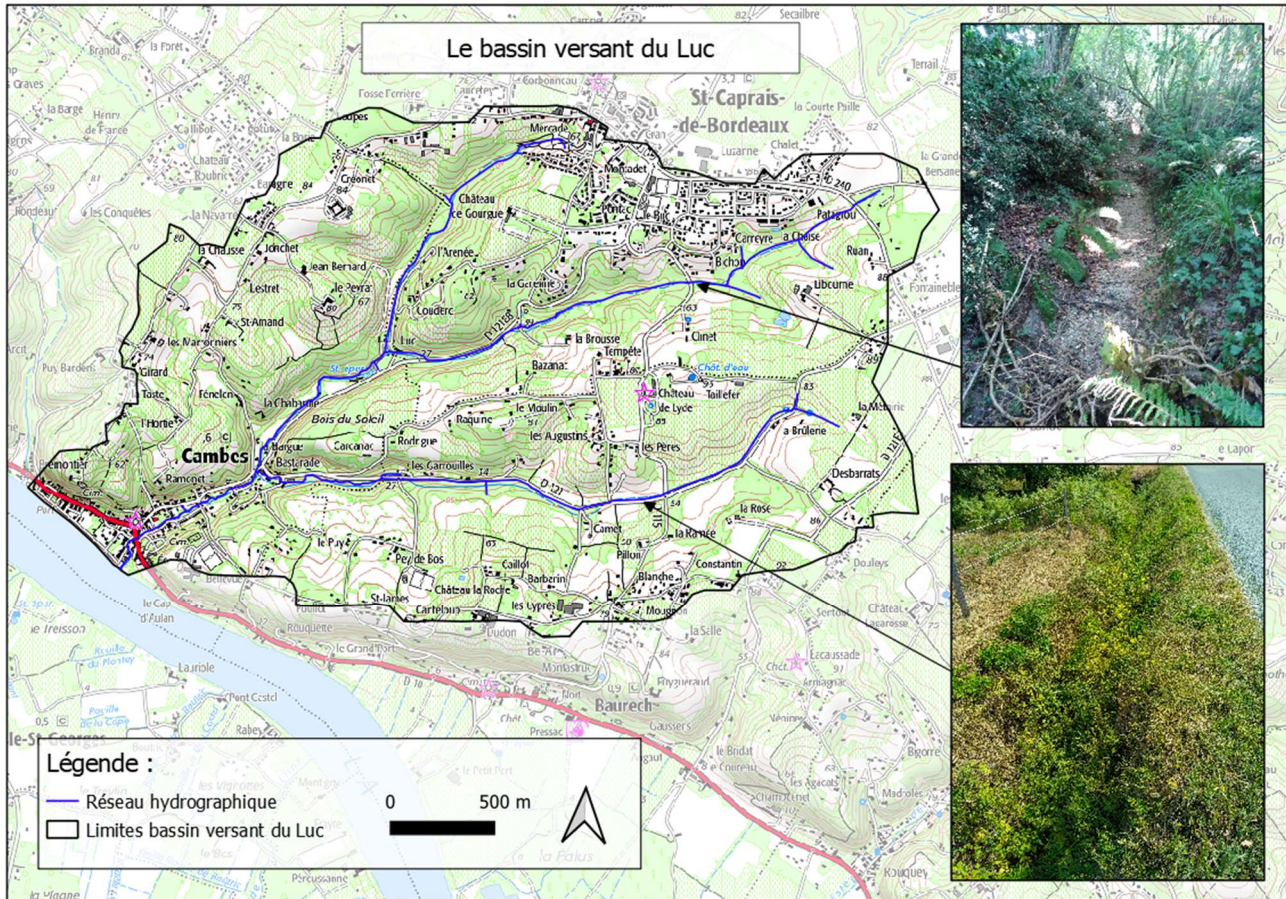


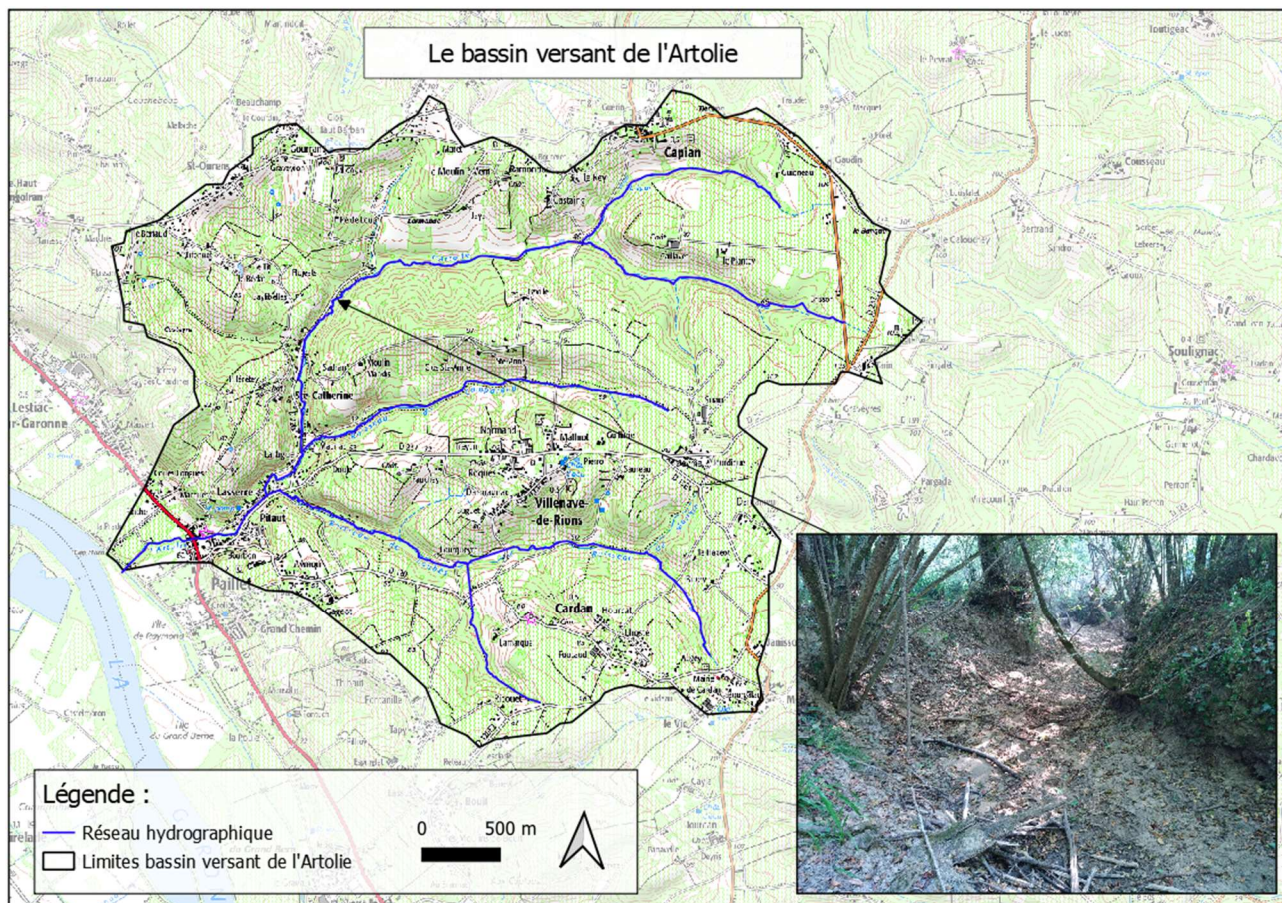
Figure 3: Carte de localisation des stations de suivi étiage 2022

Durant l'année qui s'est écoulé la sécheresse et les périodes caniculaire se sont fait ressentir sur l'ensemble des cours d'eau du territoire. De manière globale, les niveaux étaient inférieur 10 centimètres. Des assecs ont pu être constaté sur certains cours d'eau :

- Le Nau : assec, l'hydrologie est perturbée chroniquement sur ce cours d'eau.
- L'Artolie : assec, partie amont du bassin de rétention.
- Le Luc : assec sur la partie amont ainsi que le Ruisseau de la Brulerie qui est un affluent rive gauche.
- La Pimpine : des successions de poche d'eau sur la partie amont à Sadirac.

Cartes des assocs constaté le 8 août 2022 :





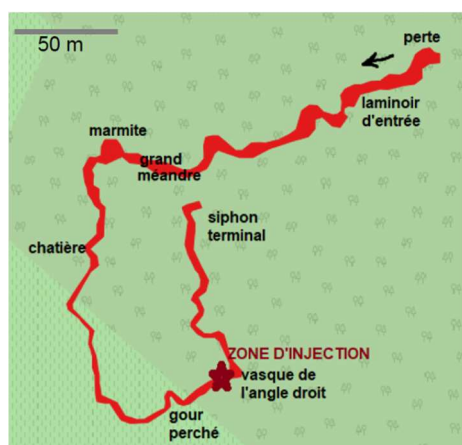
Suivi des STEP post évènements pluvieux : Dans le cadre de sa mission de suivi qualitatif des cours d'eau le SIETRA a mis en place une première démarche de suivi des stations et pompes de relevage à la suite d'évènement pluvieux. Le protocole et les zones de suivi restent à préciser.

Expérimentation pose d'un capteur de niveau d'eau : Gironde ressource, en partenariat avec la commune de Carignan de Bordeaux, expérimente la pose d'un capteur de niveau d'eau et les modalités d'exploitation des données pour éventuellement étendre le dispositif. Le capteur a été installé sur la vallée de la Pimpine.

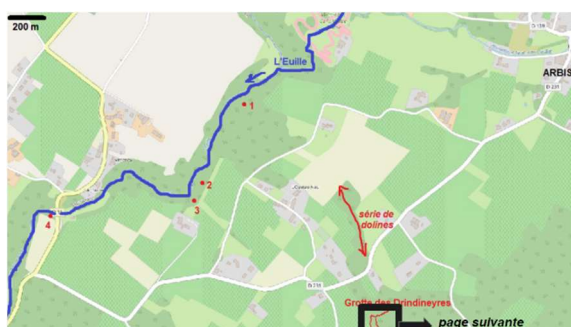
Suivi d'un tracé à la fluorescéine avec le SMABVO sur le bassin de l'Oeuille :

- Le CRES à contacter Ghislain Poncin au SMABVO pour mener une campagne de traçage sur un affluent rive gauche de l'Oeuille donc la confluence se perd en karst. L'objet du traçage a été de vérifier une hypothèse de confluence souterraine avec L'Oeuille. Pour ce faire, un traçant de longue durée et sans impact pour le milieu a été versé au fond de la partie souterraine du cours d'eau, de la fluorescéine. Des capteurs de charbon actif ont été disposés dans les zones présumées de résurgence. Le traçage a été réalisé le 10 Décembre 2022.

Le 10 décembre, la fluoresceine a été versée au fond de la zone parcourable de la grotte des Drindineyres :



le 21 décembre, la restitution de la fluoresceine a été constatée au Pelat sans ambiguïté (ici photo point 1).



https://actu.fr/nouvelle-aquitaine/porte-de-benauge_33008/gironde-dans-une-grotte-il-recherchent-une-source-d-eau-souterraine_56274898.html

2.9 Suivi de la réalisation des études et travaux

Etudes PPG et ZH (SEGI) :

L'étude pour l'élaboration du programme pluriannuel de gestion a été finalisée au cours de l'année 2022. Le dossier pour la déclaration d'intérêt général a également été finalisé. Il a fait l'objet d'un dépôt à la DDTM le 10 octobre 2022.

- COPIL : Restitution de l'élaboration du PPG (1^{er} juillet 2022)
- COPIL : Restitution des zones humides (1^{er} juillet 2022)
- Conseil du 26 septembre 2022 : validation du PPG par délibération
- Conseil du 26 septembre 2022 : validation des périmètres zones humides des études Safège 2016 pour la Pimpine et SEGI 2022 pour les autres bassins versants par délibération.

Montant : 104 022 € TTC

Paielements : totalité

Subventions : partiel

Présentation synthétique des actions validées du Programme Pluriannuel de Gestion du PPG :

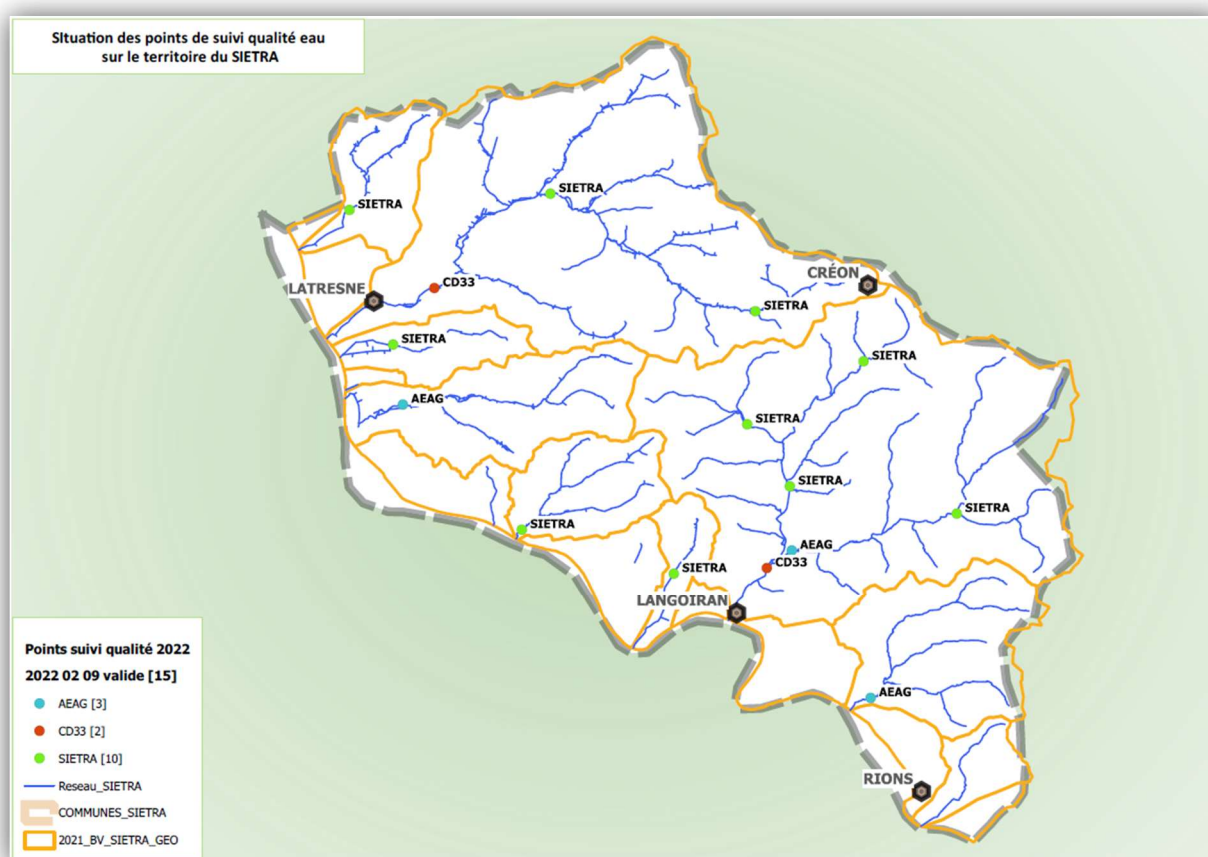
| Enjeux | Objectifs opérationnels | Code | Action |
|--|---|-------|---|
| Hydromorphologique | Restaurer les fonctionnalités du lit mineur | Hy01 | Recharge granulométrique |
| | | Hy02 | Réalisation de banquettes ou d'épis végétaux |
| | | Hy03 | Restauration du lit dans son talweg |
| | | Hy04 | Remise à ciel ouvert du cours d'eau |
| | Limiter l'apport de sédiments et améliorer la qualité de l'eau | Hy05 | Aménagement de point d'abreuvement |
| | | Hy06 | Mise en place de clôture |
| | | Hy07 | Mise en place de passerelle à bétail |
| Habitats rivulaires et berges | Restaurer et entretenir la ripisylve | Hrb01 | Plantation de ripisylve sur les secteurs à faible régénération ou les secteurs d'érosion |
| | | Hrb02 | Favoriser la régénération spontanée |
| | | Hrb03 | Gestion équilibrée de la ripisylve (diversité âge, strates espèces) |
| | Limiter la propagation des espèces invasives | Hrb04 | Gestion des espèces végétales indésirables aquatiques |
| | | Hrb05 | Gestion des espèces végétales indésirables de berge |
| | | Hrb06 | Concertation avec les acteurs de la gestion des espèces animales indésirables |
| Continuité écologique | Garantir la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments | Ce01 | Suppression de petits seuils transversaux isolés |
| | | Ce02 | Etude réglementaire visant à déclarer l'état de ruine de l'ouvrage |
| | | Ce03 | Etude et travaux de restauration de la continuité écologique (ouvrage routier, moulin ou étang) |
| | | Ce04 | Travaux de restauration de la continuité écologique des ouvrages de franchissement (suppression, rechargement aval) |
| | | Ce05 | Remplacement d'ouvrage de franchissement |
| | Intégrer les besoins de continuité dans les enjeux hydrauliques | Ce06 | Participation du SIETRA à l'inventaire hydraulique des zones de Palus sur le territoire de la CDC de l'Entre deux mers |
| | | Ce07 | Elaboration d'un document de gestion des ouvrages hydrauliques |
| | | Ce08 | Mise en œuvre du plan de gestion des ouvrages |
| Habitats naturels et continuité latérale | Préserver les habitats naturels et les espèces protégées | Hn01 | Elargir l'étude zones humides aux bassins versants des cours d'eau du SIETRA |
| | | Hn02 | Gestion des zones d'intérêt écologique/hydraulique (plan de gestion, convention, achat, contrat Natura2000,...) |
| | | Hn03 | Etude de définition des Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et des zones Stratégiques pour la Gestion de L'eau (ZSGE) |
| | | Hn04 | Réaliser des Atlas de la biodiversité communale et les préconisations de préservation et de sauvegarde |
| | | Hn05 | Réfléchir, en lien avec le CD33 et les communes, à la création de ZPENS |
| | | Hn06 | Compléter inventaire des sources travertinisantes avec le CBNSA et définir les préconisations de préservation et de restauration |
| | | Hn07 | Actions du SIETRA sur sites pilotes dans le cadre du plan paysage |
| | Favoriser la mobilité latérale | Hn08 | Définir l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau et les préconisations de préservation et de restauration |
| | | Hn09 | Restauration et entretien des annexes ou chenaux hydrauliques |
| | | Hn10 | Suppression des merlons de curage |
| Infrastructures | Pallier aux phénomènes d'érosion en secteurs sensibles | In01 | Concertation pour la gestion au cas par cas des problématiques d'érosion |
| | | In02 | Aménagement de berge sur des secteurs à enjeux |
| | | In03 | Restauration naturelle de la berge (génie végétal, retalutage, plantation) |
| | | In04 | Déplacement de l'enjeu anthropique (route...) |
| | Prévenir les inondations | In05 | Mise en place de stations de mesure de niveau d'eau |
| | | In06 | Mise en place d'un système d'alerte de crue (supervision) |
| | | In07 | Finalisation de l'étude hydraulique en cours sur les BV du SIETRA (modélisation hydraulique des crues, pistes d'action pour limiter ou diminuer la vulnérabilité du territoire) |
| | | In08 | Modélisation hydraulique de la Pimpine et l'aval des affluents pour intégrer l'évènement de référence du 17 juin 2021 |

| Enjeux | Objectifs opérationnels | Code | Action |
|-------------------------------|---|---|---|
| | Limiter les inondations en zones urbaines & Favoriser les inondations en zones rurales | In09 | Restauration des zones d'expansion des crues |
| | | In10 | Retrait de clôture en travers |
| | Gérer les embâcles et les déchets après les crues | In11 | Retrait sélectif d'embâcle gênant |
| | | In12 | Suppression/traitement des dépôts/décharges situés dans les lits mineur et majeur |
| | | In13 | Entretien des quatre bassins de rétention |
| | Gestion des bassins de rétention du SIETRA | In14 | Mise à jour et tenue des documents relatifs à la vie des aménagements hydrauliques |
| | | In15 | Amélioration de la continuité écologique du BR de Paillet sur l'Artolie |
| | | In16 | Acquisition foncière des parcelles |
| In17 | | Mise à jour de l'autorisation des ouvrages en tant qu'aménagement hydraulique | |
| Gestion quantitative de l'eau | Limiter l'impact des rejets d'eau pluviales et des ruissellement agricoles sur les cours d'eau | Gq01 | Animation pour l'amélioration de la gestion des eaux pluviales et de ruissellement |
| | | Gq02 | Identifications et préservation des sources et points d'eau |
| | | Gq03 | Identifier et cartographier le restant du réseau hydrographique du territoire (petit chevelu) |
| | | Gq04 | Participer au travail des CDC, d'identification et de cartographie du réseau de fossés sur le lit majeur de la Garonne couvert par le SIETRA |
| | Augmenter les apports et la durée des écoulements | Gq05 | Concertation sur la gestion quantitative de la ressource afin de limiter l'impact des volumes prélevés |
| | | Gq06 | Animation pour l'amélioration de la gestion quantitative afin de limiter l'impact des prélèvements sur la ressource |
| | | Gq07 | Etude garantissant le débit réservé en aval des plans d'eau (mise en conformité) |
| | | Gq08 | Travaux de mise en conformité des plans d'eau |
| Gestion qualitative de l'eau | Réduire l'impact qualitatif des apports d'eau et augmenter la capacité d'autoépuration des bassins versants | Gql01 | Animation pour l'amélioration de la gestion qualitative afin de limiter l'impact sur la qualité de l'eau |
| Communication | Informer et sensibiliser les riverains, les acteurs et usagers | Com01 | Mise en place de supports pédagogiques et de sensibilisation |
| | | Com02 | Mise en place de repère de crues |
| | | Com03 | Réalisation d'un guide du riverain en rapport avec le plan paysage |
| | | Com04 | Réalisation et pose de panneaux pédagogiques sur des sites à enjeu et/ou de grande visibilité |
| | | Com05 | Réalisation et pose de panneaux des noms de cours d'eau sur des ouvrages de franchissements |
| | | Com06 | Mise place d'une pépinière pédagogique pour fournir au SIETRA des végétaux aquatiques et rivulaires, animée par une asso locale et mise place par le SIETRA |
| | | Com07 | Marquage de sensibilisation des avaloirs pluviaux |
| | Développer une communication générale sur les bassins | Com08 | Définir l'identité du SIETRA dans ses supports de communication, développer/affiner une stratégie de communication |
| | | Com09 | Développement, suivi et mise à jour du site internet |
| | | Com10 | Réalisation d'animation auprès des usagers et du public |
| | | Com11 | Financement d'association environnementale locale pour l'animation auprès des usagers et du public |
| Connaissance et Suivi | Améliorer la connaissance générale des cours d'eau et des bassins versants | Cs01 | Réalisation de suivis physico-chimiques et chimiques |
| | | Cs02 | Réalisation de suivi hydrobiologique : d'I2M2 (Indice Invertébrés Multimétrique), d'IPR (Indice Poisson en Rivière) |
| | | Cs03 | Réalisation de suivis hydromorphologiques (CarHyCE) |
| | | Cs04 | Réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques sur les espaces à enjeu |
| | | Cs05 | Suivi des espèces animales et végétales en place et l'arrivée de nouvelles espèces |
| | | Cs06 | Suivi de l'occupation du sol |
| | | Cs07 | Suivi linéaire de cours d'eau |
| | | Cs08 | Regroupement des différents documents et suivi de l'évolution des documents urbanisme |

| Enjeux | Objectifs opérationnels | Code | Action |
|--------|---|------|--|
| | | Cs09 | Analyse croisée des enjeux et du zonage |
| | | Cs10 | Réalisation d'un levé Lidar |
| | | Cs11 | Etude hydrogéologique des pertes du Mansin et du Ricouet |
| | | Cs12 | Porter à connaissance des connaissances acquises dans les documents d'urbanismes et de planification |
| | Suivre et évaluer l'efficacité du programme | Cs13 | Mise en œuvre des indicateurs de suivi des actions |
| | | Cs14 | Etude Bilan |

Etude qualité eau 2022

- Lancement et suivi du marché
- Définition des stations de suivi définitives et renseignement du Système d'information sur l'eau



Montant : 52 150.80 TTC

Paiements : partiel

Subventions : partiel

Elaboration de la stratégie et du programme d'action de réduction des Risques d'Inondation (ARTELIA)

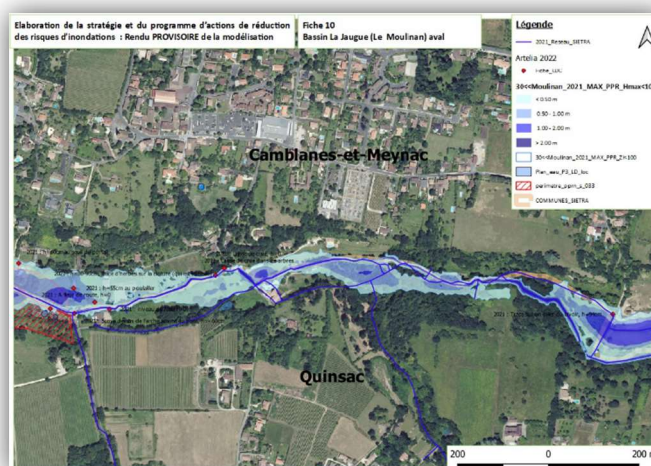
Suivi de l'étude :

- Transmission du relevé des laisses de crue de l'évènement des 17 et 18 juin 2021. Trois journées terrain avec le bureau d'étude.
- 2022 05 17 : 1ere restitution modélisation Partie 1 et 2 SIG
- 2022 07 13 : 1ere restitution rapport Partie 1 et 2 + restitution modélisation SIG
- 2022 08 11 COTECH Présentation des différents bassins modélisés

- 2022 09 09 partie 3 corrections
- 2022 09 14 partie 2 et partie 3 corrections
- 2022 09 15 PPRI applicable et petits talweg
- Consultations des différentes communes concernées par le périmètre des zones modélisées.

Le SIETRA a organisé, sur la base des différentes cartographies fournies initialement par le Bureau d'étude Artélia une série de visite en commune pour échanger sur les périmètres de crue issus des modélisations.

- 2022 09 20 Camblanes et Meynac
- 2022 09 21 Bouliac
- 2022 09 27 Saint Genès de Lombaud
- 2022 09 27 Tabanac
- 2022 09 28 Rions
- 2022 09 28 Paillet
- 2022 10 04 Latresne
- 2022 10 06 Cambes
- 2022 10 11 Carignan
- 2022 10 12 Langoiran
- 2022 10 12 Le Tourne
- 2022 10 12 Quinsac
- 2022 10 19 Haux
- 2022 10 19 Capian



En vue d'une programmation de COPIL pour présenter les résultats, un échange avec le prestataire sur les rendus modifiés s'est déroulé le 7 septembre 2022.

Le 1^{er} COPIL de restitution a eu lieu le 10 décembre 2022. Les documents finalisés n'ont pas été transmis dans les temps.

Montant : 90 420 TTC

Paiements : partiel

Subventions : partiel

Etude réglementaire sur les ouvrages hydrauliques du SIETRA :

Le Décret n° 2007-1735 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques et au comité technique permanent des barrages et des ouvrages hydrauliques et modifiant le code de l'environnement, crée toute une série de mesures concernant les ouvrages de retenue et notamment deux rubriques dans la nomenclature Loi sur L'eau :

- La rubrique 3.2.5.0 du tableau est ainsi rédigée : « 3.2.5.0. Barrage de retenue et digues de canaux : « 1o De classes A, B ou C (A) ; « 2o De classe D (D). »
- La rubrique 3.2.6.0 du tableau est ainsi rédigée : « 3.2.6.0. Dignes à l'exception de celles visées à la rubrique 3.2.5.0 : « 1o De protection contre les inondations et submersions (A) ; « 2o De rivières canalisées (D). »

Ce décret introduit également la notion d'étude de danger.

En 2015 sort le « nouveau décret digue » n°2015-526 du 12 mai 2015 (Jo du 14 mai 2015): « Décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques. ». Il s'inscrit dans la nouvelle compétence GEMAPI et apporte toute une série de nouvelles dispositions.

Ce décret introduit notamment la notion d'**aménagement hydraulique**. C'est à ce titre que le SIETRA doit réaliser deux dossiers d'autorisation avec pour chacun une étude danger actualisée.

Bassin de rétention de l'Artolie :

L'aménagement hydraulique de l'Artolie protège le bourg de Paillet contre les inondations en écrétant les débits jusqu'aux crues vingtennales, avec un volume de stockage d'environ 20 000m³. Il est couvert par une autorisation au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement. (Arrêté n°10-098 du 21 avril 2010)

La réglementation (décret n° 2015-526 du 12 mai 2015) concernant les aménagements hydrauliques est postérieure à la publication de l'arrêté d'autorisation du bassin de rétention de l'Artolie. Or le bassin de rétention de l'Artolie constitue un aménagement hydraulique au sens de l'article R262-18 du code de l'environnement. A ce titre, le bassin de rétention de l'Artolie est soumis à une procédure d'autorisation simplifiée conformément à l'article R562-19 du code de l'environnement.

Bassins de rétention de la Pimpine :

L'ensemble des bassins de rétention contre les inondations de la Pimpine est implanté le long du cours principal de la Pimpine pour environ 168 000m³ de stockage. Seul le bassin de Latresne dispose d'une autorisation au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement. (Arrêté préfectoral 80 du 21 juillet 2010)

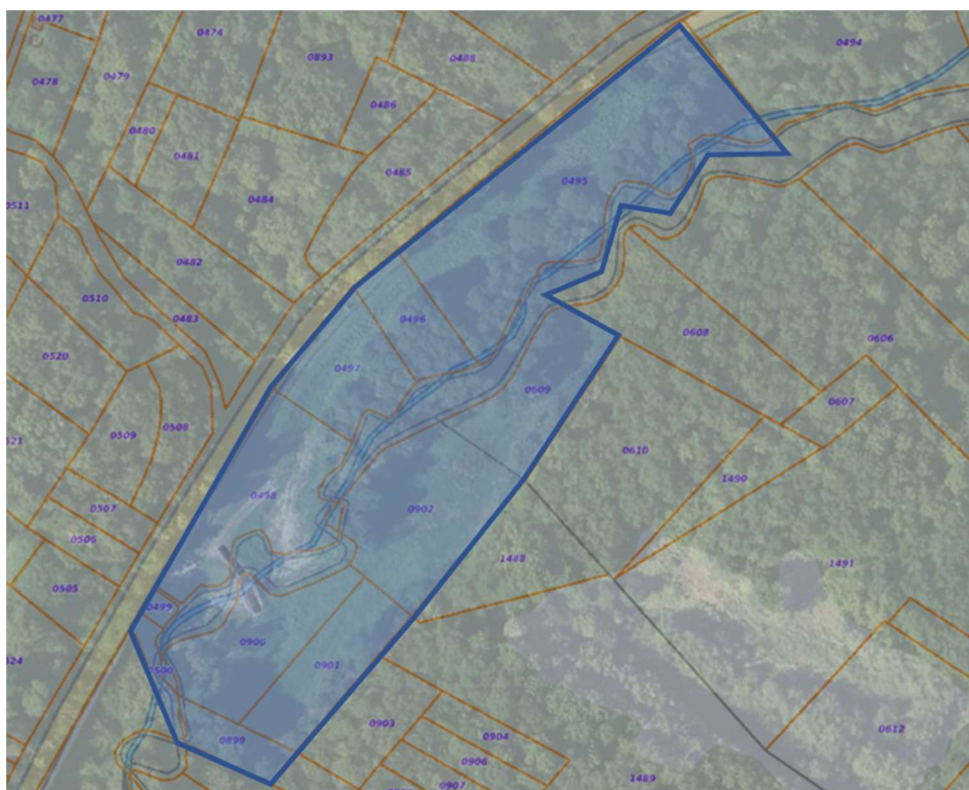
Or en application de l'Article R562-18 du code de l'environnement, l'aménagement hydraulique sur le bassin versant de la Pimpine est constitué des trois bassins de rétention contre les inondations. Après échanges avec les services de l'Etat, les bassins de Lignan et Sadirac, n'ayant pas d'arrête d'autorisation au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement, l'aménagement hydraulique de la Pimpine est soumis au 1 de l'Article R562-19 du code de l'Environnement. Il s'agit donc d'une nouvelle autorisation.

Cette démarche implique aussi un examen préalable au cas par cas (catégorie 21 f du tableau annexe de l'article R122-2 du code l'environnement) pouvant impliquer ou non la réalisation d'une étude d'impact

Démarches du SIETRA en vue de répondre à cette obligation réglementaire :

- Elaboration du dossier de consultation des entreprises
- Echanges multiples avec la DDTM et la DREAL sur le contexte réglementaire et le contenu du dossier à constituer concernant la réglementation sur les aménagements hydrauliques.
- Lancement d'une consultation du 31 octobre au 30 novembre 2022.
- Préparation de la relance d'une consultation (absence d'offre, bureau d'étude saturés, délais trop courts)

Projet d'acquisition des parcelles du bassin de rétention de l'Artolie :



terrains. Cela amené une situation de blocage avec l'un des propriétaires qui demandait un prix largement surévalué. La démarche initialement commencée avec l'étude notariale de Langoiran et n'ayant pas montré d'avancement, le syndicat s'est tourné vers les service du pôle foncier du SDEEG. Courant 2022, alors que nous progres-sion avec le SDEEG, l'étude notariale a enfin produit des résultats et permis d'avancer sur ce dossier.

- Etat d'avancement fin 2022

A ce jour, les réquisitions de vente sont établies pour 8 parcelles dont les actes seront signés en 2023, 1 parcelle est en attente de l'accord des vendeurs et 3 parcelles restent encore sans réponse de la part des propriétaires identifiés.




Programmation de travaux d'aménagement et de sécurisation des ouvrages de Rétention du SIETRA :

Faisant suite aux évènements pluvieux de 2021, il a été nécessaire de faire inspecter les différents ouvrages de rétention du SIETRA par un bureau d'étude agréé. Cette visite a confirmé le bon fonctionnement des ouvrages pendant la crue mais a mis quelques points de travaux à engager pour la bonne vie de l'ouvrage (Le nettoyage des parements de déversoir, le rebouchage d'un terrier sur une digue latérale). Parallèlement, une réflexion globale a été engagée sur l'aménagement et la sécurisation des ouvrages. S'en est suivi la préparation d'un programme de travaux.

- Diagnostic terrain et Programmation SIG
- Consultation des entreprises par devis (exagérément trop cher)
- Réalisation d'un dossier de consultation des entreprises
- Consultation et analyse
- Lancement d'un lot du marché : Lot 1

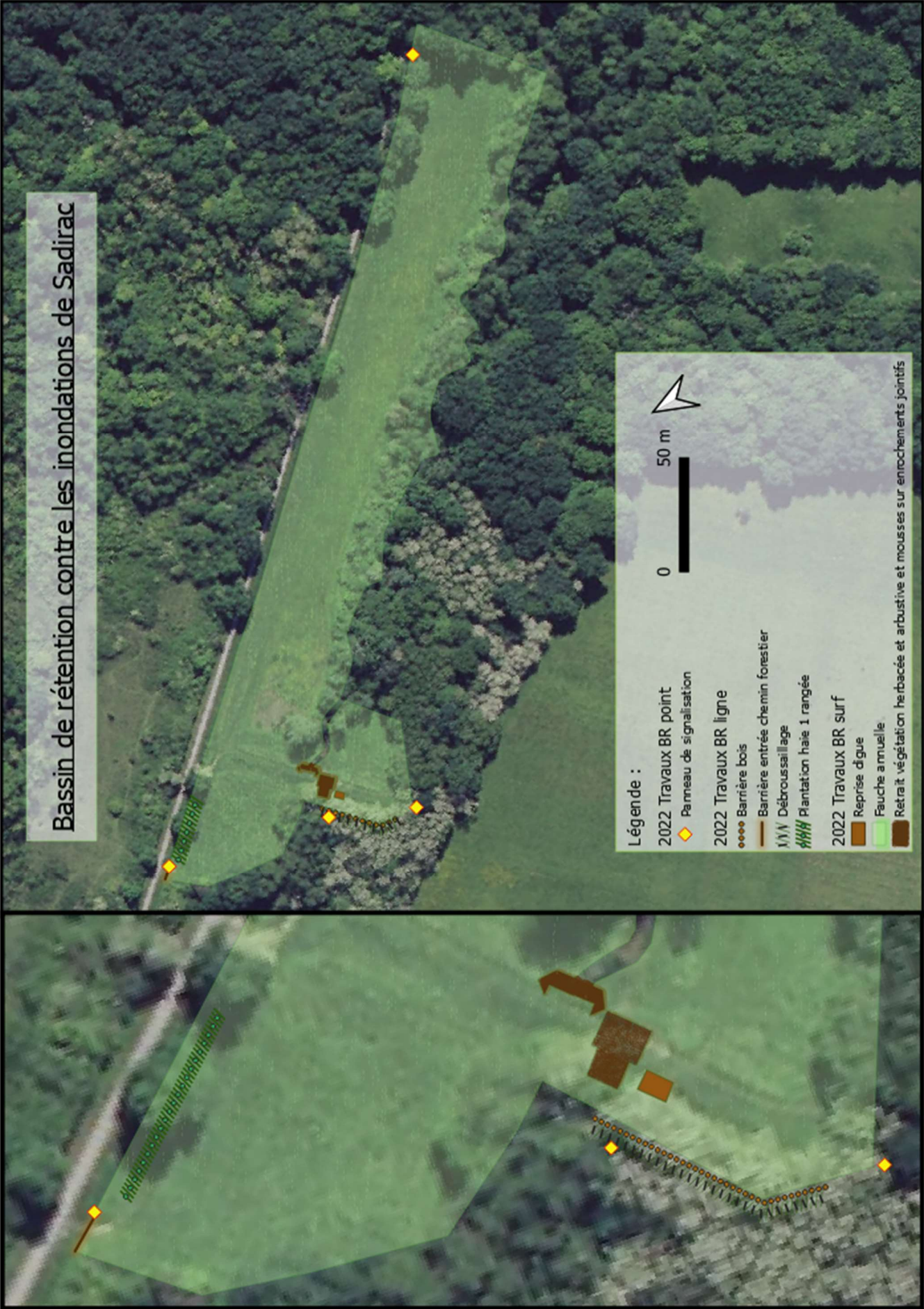
Retour sur les travaux réalisés en 2022 :

| <u>Travaux réalisés : (date)</u> | « Photo » |
|--|--|
| 10 11 2022 : portail redressé |  |
| 15 décembre 2022 : mise en défend de la digue du bassin de Sadirac |  |

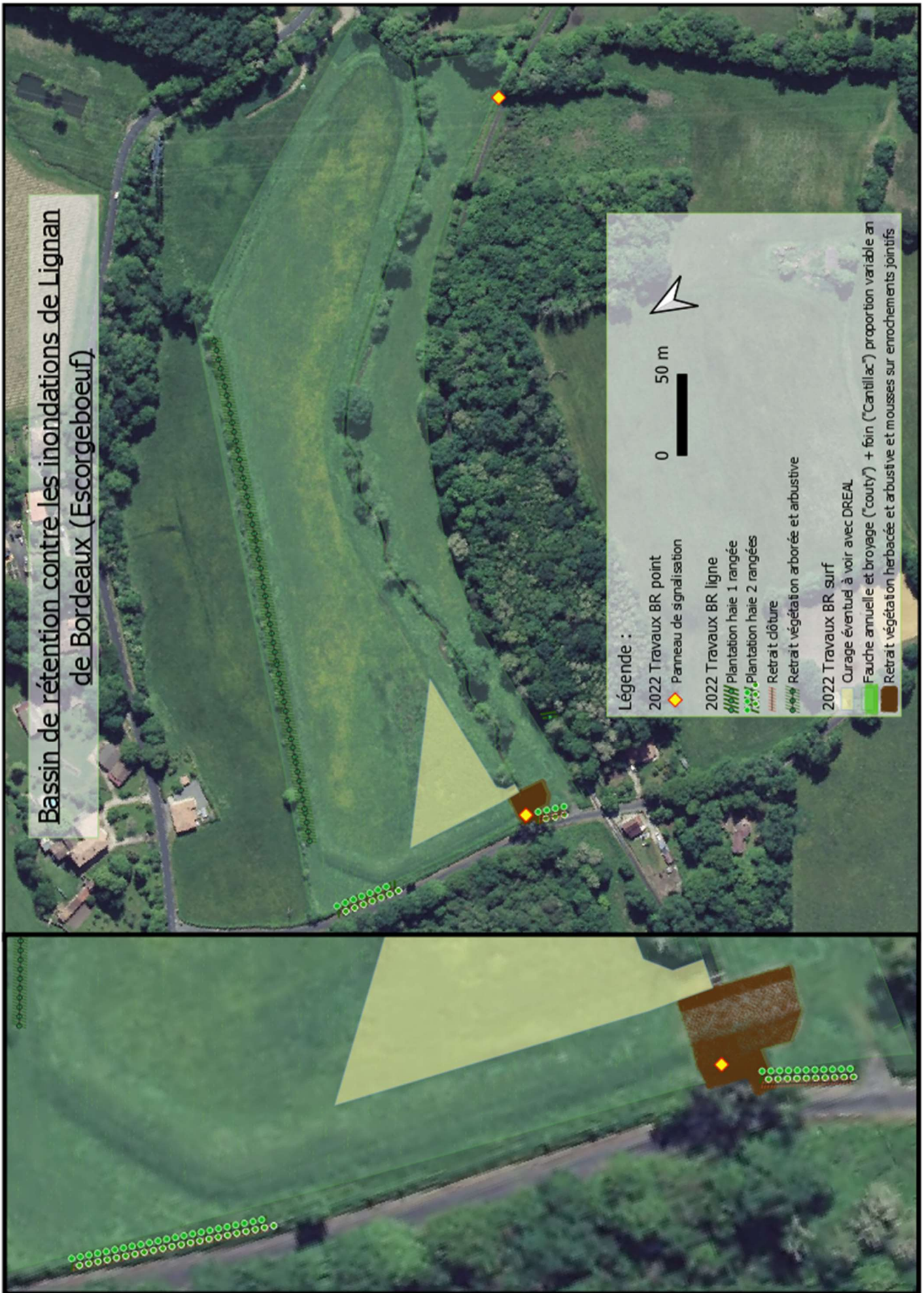
| Travaux réalisés : (date) | « Photo avant » | « Photo après » |
|---|---|--|
| 17 octobre 2022 : Gestion de la végétation (abatage de Robinier faux Acacia et débroussaillage) sur le Bassin de rétention de Latresne |  |  |
| Démarrage des travaux le 27 octobre 2022 : Entretien de la végétation des déversoirs (décapage) sur le Bassin de rétention de Latresne |  |  |
| 6 décembre 2022 : Gestion de la végétation (Elagage) sur le Bassin de rétention de Latresne |  |  |
| 18 octobre 2022 : Gestion de la végétation (Abatage et débroussaillage) sur le Bassin de rétention de Capian/Langoiran |  |  |

- Montant lot 1 : 29656 € TTC
- Paiements : Partiel
- Subventions : dépôt dossier demande de subvention au CD 33. Acompte et solde non demandé.

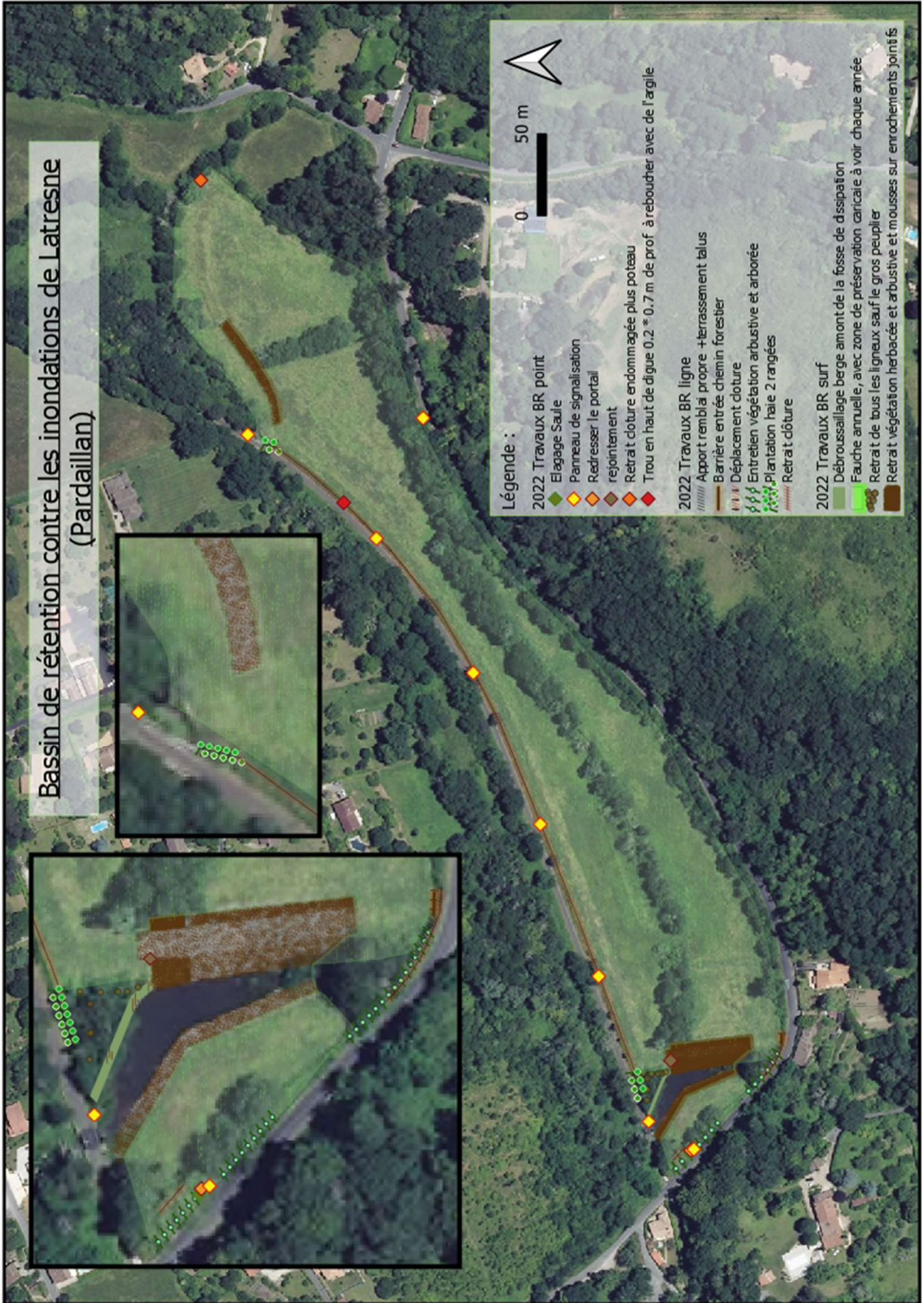
Cartes de programmation des travaux par bassin de rétention :



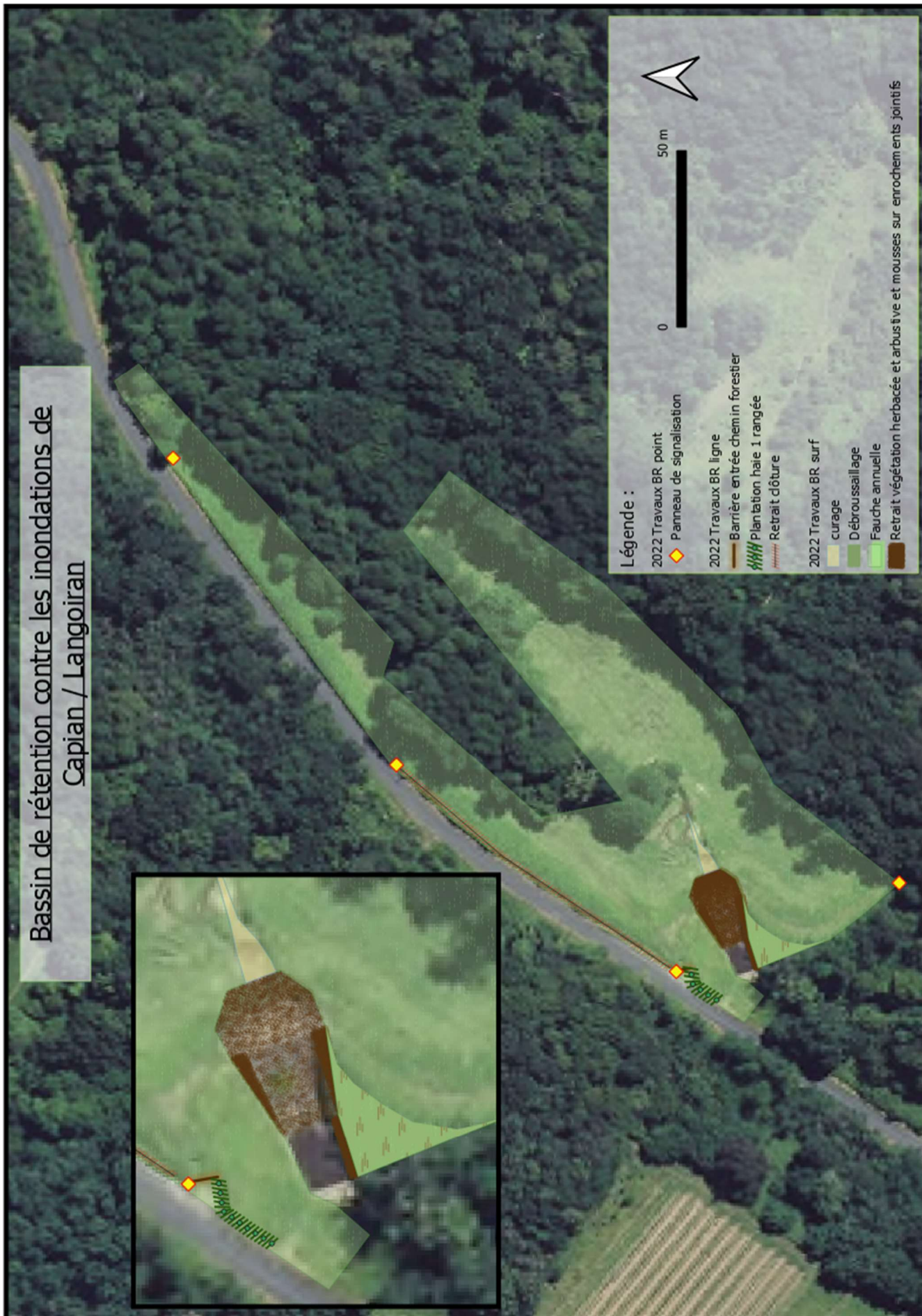
Bassin de rétention contre les inondations de Lignan de Bordeaux (Escorbeboeuf).



Bassin de rétention contre les inondations de Latresne (Pardailan)



Bassin de rétention contre les inondations de Capian / Langoiran



Signature d'une charte Natura 2000 sur les parcelles des bassins de rétention de la Pimpine

- Echange avec la structure animatrice du site Natura 2000 FR7200804 « Réseau hydrographique de la Pimpine » pour faire un point sur la possibilité d'entrer dans la démarche en tant que propriétaire
- Présentation par l'animateur du diagnostic préalable à la décision
- Engagement dans la signature d'une charte Natura 2000 pour les parcelles des bassins de rétention du SIETRA sur la Pimpine
- Présentation de la démarche et des premières pistes de réflexion en conseil syndical.
- Délibération sur la signature d'une charte Natura par le Conseil Syndicale

Etude de faisabilité de contractualisation Natura 2000 sur les parcelles des bassins de rétention de la Pimpine

- Réunion d'information avec l'animateur Natura 2000 sur les possibilités de contractualisation
- Réunion d'information avec l'animateur Natura 2000 sur les possibilités de contractualisation

Projet tutoré avec les BTS GEMEAU de l'Isnab :

Comme depuis plusieurs années, le SIETRA est associé à l'ISNAB de Villenave d'Ornon pour la participation à un projet tutoré de la filière GEMEAU. Il s'agit de mettre les étudiants, répartis par groupe de 3, en position de bureau d'étude répondant à une commande du maître d'ouvrage, le SIETRA.

Habituellement les sujets abordés concernent des thématiques ciblées (restauration de la continuité écologique, restauration hydromorphologique d'un linéaire délimité...). Cette année le sujet proposé concernait l'ensemble d'un bassin versant avec donc une approche spatialement plus étendue et pluridisciplinaire.

Le sujet proposé aux étudiants en 2022 concernait « la gestion sédimentaire sur le bassin versant du Nau ». Le linéaire qui traverse le lotissement des Dagoisses connaît une importante accumulation sédimentaire, principalement de sable, qui est géré jusqu'à maintenant par un curage chronique environ tous les 10 ans. La mission présentée aux étudiants consistait à réaliser un état des lieux, diagnostique et propositions pour limiter ces dépôts, transferts et dépôts et ainsi ne plus faire appel au curage. Cette mission a donc imposée aux étudiants une analyse globale du fonctionnement du bassin versant et une répartition des tâches entre eux pour arriver à couvrir toutes les thématiques impliquées.

Cette année 4 groupes de 3 étudiants ont participé à l'exercice.

Le projet se déroule comme suit :

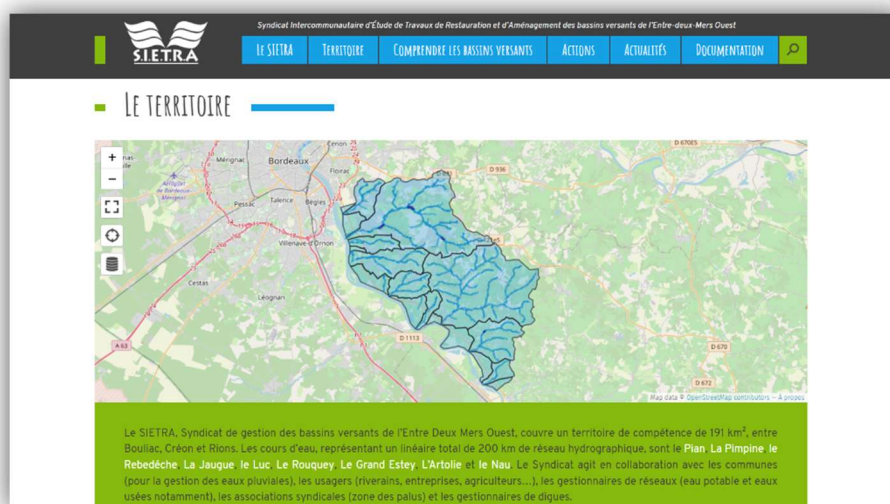
- Septembre ; présentation par le SIETRA du cahier des charges de la mission,
- Octobre ; rendu et présentation par les bureaux d'études de leur dossier d'offre et journée de terrain pour recueillir l'ensemble des données nécessaires au projet (état des lieux, topographie, rencontres avec les acteurs...),
- Novembre ; rendu et présentation des dossiers d'avants projets,
- Décembre ; rendu et présentation des dossiers projets et notation finale.

La participation à ce projet mobilise donc 4 demi-journées de présence avec les étudiants et le temps nécessaire à la rédaction du CCP et à la lecture et évaluation des dossiers des étudiants.

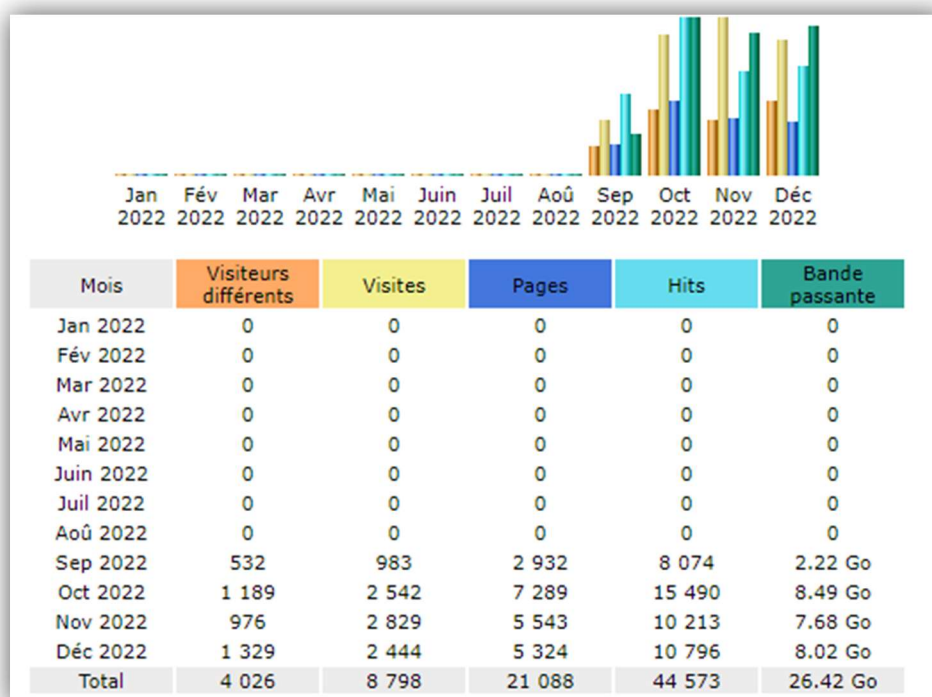
En synthèse, les propositions des étudiants GEMEAU se sont structurées sur 3 axes :

- Propositions de gestion à l'échelle du secteur considéré
- Propositions de gestion à l'échelle de l'ensemble du linéaire amont au secteur considéré
- Propositions de gestion à l'échelle du bassin versant.

Mise en place du site Internet :



- Lancement du site web le 26 septembre 2022 à l'issue du COPIL de validation <https://sietra.fr/>
- Un outil de visualisation de l'historique de navigation du site a également été mis en place :



Le site web comporte 6 onglets :

- « **Le SIETRA** » : Les pages sont destinées à expliquer la constitution et le fonctionnement du syndicat
- « **Le Territoire** » : L'objet est de présenter les différents bassins versants en gestion
- « **Comprendre les bassins versants** » : Ce sont des pages thématiques ayant pour objet de détailler les différents volets d'étude et d'analyse qui permettent de comprendre l'état et le fonctionnement du bassin versant
- « **Action** » : Il s'agit dans ce volet de mettre en relief les actions réalisées par le syndicat.
- « **Actualité** » : Pour faire vivre le site et tenir informer les visiteurs, cette rubrique détaille les différentes actualité au fil de l'eau ;-)
- « **Documentation** » : Le SIETRA a souhaité rendre accessible les différentes études et documents de vie de la structure. C'est ici, qu'il est possible de télécharger les différents rapports d'activité.

Montant : 7500 € TTC

Paielements : totalité

Subventions : totalité

Restauration de l'ouvrage à la Garonne du Pian

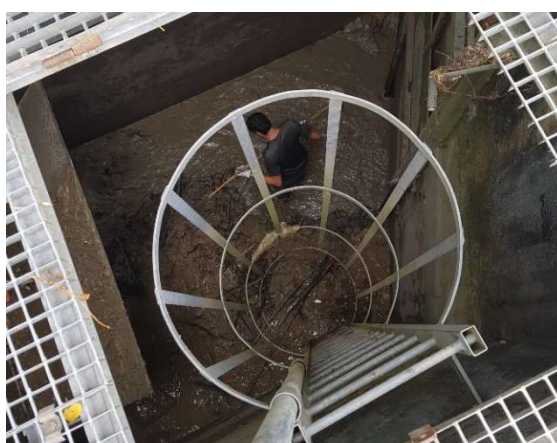
- Réalisation de devis pour la restauration de l'ouvrage (crémailière et boîtier de crémailière)
- Travaux de désenvasement de l'ouvrage



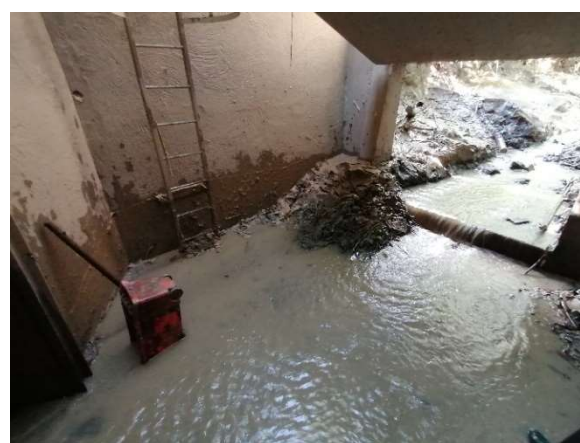
Avant travaux



Après travaux



Pendant les travaux



A la fin des travaux

Autre travaux :

Réception des derniers travaux d'urgence initiés suite aux événements de mai 2020 : Protection de berge à Sadirac en rive gauche de la Pimpine



technique mixte en enrochement/végétalisation



technique mixte en pieutage/végétalisation

2.10 Contact avec les partenaires

AEAG :

- Echange multiples sur dossiers de subvention
- Echange pour validation cahier des charges de l'étude suivi qualité eau et finalisation du choix des points de suivi.
- Echange avec Clément Bernard pour présenter les enjeux et problématiques du territoire

Asa de Camblanes et Meynac et Latresne :

- Echange avec le Président de l'asa de Camblanes et Meynac et le fils du Président de l'asa de Latresne

Bordeaux métropole :

- Rencontre avec le service GEMAPI pour exposer le PPG et anticiper les ambitions de scénario possible en termes d'évolution des contributions
- Réunion d'échange avec les structures gémapiennes limitrophes pour envisager les possibilités de mutualisation

CD33 :

- Echange multiples sur dossiers de subvention
- Echanges techniques pour le/les sites potentiels de mesures compensatoire du projet de collège de Fargues Saint Hilaire
- Echange sur les données existantes qualité eau (Chloé Alexandre) le 12 juillet 2022.
- Demande de prorogation demande subvention Etude de vulnérabilité sur le risque inondation et échange technique
- Demande de prorogation demande subvention Etude réglementaire sur les ouvrages hydrauliques du SIETRA

CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) Aquitaine :

- Echange avec l'animateur sur le diagnostic parcellaire préalable à la décision. (13 septembre 2022) concernant les bassins de rétention du SIETRA qui se situent sur le site natura 2000 FR7200804 « Réseau hydrographique de la Pimpine »
- Echange avec l'animateur Natura 2002 pour engager une signature de charte.
- Signature de la charte Natura 2000
- Participation au COPIL Natura 2000

CDC Convergence Garonne :

- Rencontre avec le Président pour exposer le PPG et anticiper les ambitions de scénario possible en termes d'évolution des contributions

CDC Coteaux Bordelais :

- Rencontre avec le Président pour exposer le PPG et anticiper les ambitions de scénario possible en termes d'évolution des contributions
- Présentation du PPG en conseil communautaire

CDC Créonnais :

- Rencontre avec le Président pour exposer le PPG et anticiper les ambitions de scénario possible en termes d'évolution des contributions
- Présentation du PPG en conseil communautaire

CDC Porte Entre Deux Mers :

- Formation des stagiaires pour l'inventaire de la palus (cadre technique et logiciel SIG)
- Plan paysage Langoiran : 11 mai 2022
- Plan paysage CDC présentation des fiches action sur site retenus : 6 juillet 2022
- Rencontre avec le Président pour exposer le PPG et anticiper les ambitions de scénario possible en termes d'évolution des contributions
- Présentation du PPG en conseil communautaire
- Participation à la Fête de la nature

Commune de Bouliac :

- Réunion de concertation sur le périmètre inondable issu des modélisations de crue de l'étude de vulnérabilité

Commune de Cambes :

- Diagnostic terrain désordre eau pluviale et ruissellement (visite + note transmise)
- Diagnostic terrain chez un riverain concernant une érosion de berge important (visite + note transmise)
- Visite terrain problématique envasement zone aval le 16 septembre 2021
- Réunion de concertation sur le périmètre inondable issu des modélisations de crue de l'étude de vulnérabilité
- Rencontre d'un nouvel élu délégué au SIETRA Monsieur Donneux

Commune de Camblanes et Meynac :

- Réunion de concertation sur le périmètre inondable issu des modélisations de crue de l'étude de vulnérabilité

Commune de Carignan de Bordeaux :

- Réunion de concertation sur le périmètre inondable issu des modélisations de crue de l'étude de vulnérabilité

Commune de Cénac :

- Réunion de concertation sur le périmètre inondable issu des modélisations de crue de l'étude de vulnérabilité

Commune de Capian :

- Rencontre d'une riveraine sur une problématique de fragilisation de berge (Campareau)
- Echange sur la réalisation d'un dossier de déclaration loi sur eau
- Réunion de concertation sur le périmètre inondable issu des modélisations de crue de l'étude de vulnérabilité

Commune de Fargues Saint Hilaire :

- Visite terrain du lotissement du clos de Bellegarde sur une problématique de gestion des eaux pluviales avec le Président de l'ASL. (visite + note transmise)
- Echange techniques avec un riverain concernant le risque inondation et l'étude de vulnérabilité en cours.

Commune de Haux :

- Réunion de concertation sur le périmètre inondable issu des modélisations de crue de l'étude de vulnérabilité

Commune de Langoiran :

- Rencontre d'une nouvelle élue déléguée au SIETRA Madame Dao
- Réunion de concertation sur le périmètre inondable issu des modélisations de crue de l'étude de vulnérabilité

Commune de Latresne :

- Réunion d'échange sur les alternatives possible de l'aménagement du bourg
- Réunion sur l'arrêt du PLU de Latresne avec la CDC des Portes de l'Entre Deux Mers et la Commune
- Transmission de l'avis du SIETRA sur l'arrêt du PLU à la commune
- Echanges sur les modalités de gestion et de lutte contre la renouée du Japon (visite + note transmise)
- Réunion de concertation sur le périmètre inondable issu des modélisations de crue de l'étude de vulnérabilité

Commune de Letourne :

- Rencontre d'un nouvel élu délégué au SIETRA Monsieur Olivaud
- Réunion de concertation sur le périmètre inondable issu des modélisations de crue de l'étude de vulnérabilité
- Intervention (Balade commentée) du SIETRA lors de la fête de la Nature

Commune de Lignan-de-Bordeaux :

- Echange pour avis sur un permis de construire
- Envoi d'un avis consultatif du SIETRA

Commune de Paillet :

- Visite terrain avec Madame Hurmic sur les problématiques inondation de la commune et sur une problématique d'eau pluviale sur un lotissement à Le Tourne, le 8 avril 2022. (visite + note transmise)
- Rencontre d'un propriétaire riveraine sur une problématique d'effondrement de berge. (visite + note transmise)
- Réunion de concertation sur le périmètre inondable issu des modélisations de crue de l'étude de vulnérabilité

Commune de Rions :

- Echange avec le maire et Monsieur Bargue (conseiller communal) sur les problématiques sédimentaires du Nau (5 avril 2022) (visite + note transmise)
- Réunion de concertation sur le périmètre inondable issu des modélisations de crue de l'étude de vulnérabilité

Commune de Sadirac :

- Echange technique avec la commune sur une problématique de coupe en EBC.
- Visite terrain concernant une problématique d'érosion de chemin pouvant jouer le rôle de digue. (visite + note transmise)

Commune de Saint-Genès de Lombaud :

- Réunion terrain sur site potentiel de remblais
- Réunion préparatoire à un projet de pépinière et demande d'opportunité foncière
- Visite terrain sur le site potentiel de la pépinière
- Visite terrain sur les travaux entrepris par la commune pour le réaménagement de l'espace
- Réunion de concertation sur le périmètre inondable issu des modélisations de crue de l'étude de vulnérabilité

Commune de Tabanac :

- Constat d'une problématique de curage sur la commune
- Accompagnement d'une riveraine concernant un ré-empeusement, pour faire suite à une pollution accidentelle
- Suivi du projet d'aménagement de la place du Rouquey en bordure du cours d'eau
- Réunion de concertation sur le périmètre inondable issu des modélisations de crue de l'étude de vulnérabilité

CRD Créon :

- Rencontre problématique de busage piste cyclable/bassin de rétention de Lignan.

- Echange de données sur les ouvrages de franchissement départementaux SIETRA

DDTM :

- Echange sur les attentes réglementaires concernant les ouvrages de rétention du SIETRA
- Echanges techniques et demande de prorogation demande subvention Etude de vulnérabilité sur le risque inondation
- Echange sur le dépôt et la procédure de déclaration d'Intérêt Général du Programme Pluriannuel de Gestion
- Signalement constats pollutions

DREAL :

- Echange sur les attentes réglementaires concernant les ouvrages de rétention du SIETRA.
- Echange sur le cadre réglementaire des travaux programmés sur les bassins de rétention

Fédération de Pêche 33 :

- Montage pour un appel à projet communication et sensibilisation
- Mise en relation d'une riveraine avec la Fédération de pêche 33 pour la programmation d'un ré-empoissonnement du Rouquey.

Gironde ressource :

- Mise en place d'une zone test pour l'expérimentation d'un capteur de niveau avec télétransmission de données
- Echange sur montage de dossier de consultation des entreprises
- Echange sur la mise en place du système informatique de sauvegarde des données du SIETRA

Isnab de Bordeaux :

- Proposition d'un sujet et participation à l'encadrement d'un projet tutoré avec l'Isnab (Institut des Sciences de la Nature et de l'Agroalimentaire de Bordeaux) sur la gestion sédimentaire du Nau

OFB :

- Echange sur constats pollution et curage

Région Nouvelle-Aquitaine :

- Echange multiples sur dossiers de subvention/ouverture plateforme de demande d'aide

SIEA des Portes de l'Entre Deux Mers :

- Echange constat pollution au droit des regards eaux usées de Carignan et Bouliac
- Visite des locaux et échange avec l'équipe pour mieux connaître les compétences et le fonctionnement du syndicat.

2.11 Animations

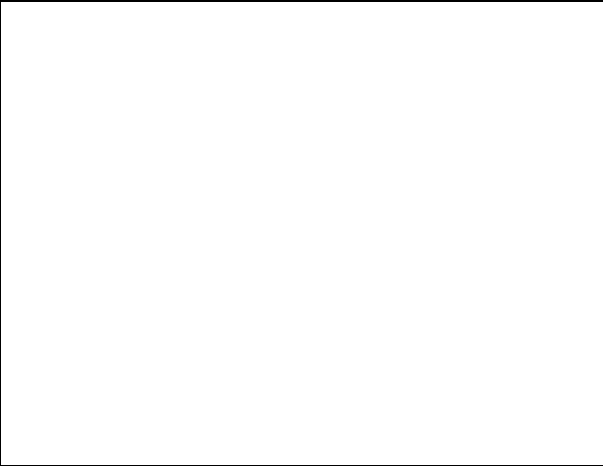
Fête de la nature à Langoiran le 18 juin 2022 :

- Tenue d'un stand « SIETRA » et terre et océan dans le cadre d'une prestation d'animation
- Conduite d'une balade commentée SIETRA avec CDC PE2M pour le Plan paysage



Ballade vallée de la Soye :

- Conduite d'une balade commentée SIETRA avec Terre et Océan dans le cadre d'une prestation d'animation



Mesure « compensatoire »

- Accompagnement sur une mesure de réempoissonnement par une personne privée, suite à une pollution accidentelle ayant eu lieu en 2021. Prise de contact avec la Fédération de pêche 33. Programmation de la relâche. Vendredi 2 décembre 2022.



Relâche en aval de la place du Rouquey



2.12 Formations et journées techniques

Journée eaux souterraine :

- Participation des techniciens du SIETRA à l'organisation et au déroulé de cette journée d'échange consacrée à l'état des nappes souterraines.

Journée technique GEMAPI : 2022 12 05

- Participation d'un technicien et de 2 élus du SIETRA a cette journée d'échange consacrée aux retours d'expérience sur la GEMAPI.

Gironde ressource :

- Formation de deux agents sur un logiciel en ligne « sis marché » et sur les modalités de réaction des pièces administratives de deux dossiers de consultation.

2.13 Suivi annuel de l'état des cours d'eau

3 Bilan d'exécution des missions SMABVO

3.1 Suivi annuel de l'état des cours d'eau

Elaboration du Programme Pluriannuel de Gestion

L'étude ayant déroulé les étapes d'état des lieux, de diagnostic et de hiérarchisation des enjeux en 2021, l'année 2022 a été consacrée à la définition du programme de travaux.

Etant donné le manque de connaissance initiale de terrain par le technicien, la validation de cette étape a nécessité un temps important de terrain et d'échange avec le bureau d'étude.

Suite aux compléments de terrains effectués en 2021, sur les linéaires non parcourus par le bureau d'étude, plusieurs secteurs d'interventions ont été ajoutées au programme de travaux.

Le programme pluriannuel de travaux, incluant les programmes d'aménagement des plans d'eau de Laromet et Targon a fait l'objet d'une délibération de principe lors du conseil syndical du 7 septembre et d'une validation en comité de pilotage le 20 septembre.

L'objectif de déposer le dossier de déclaration d'intérêt général en 2021 n'a pas pu être tenu en raison du temps nécessaire à la validation technique du programme de travaux et aux ajustement réglementaires (modification de la rubrique 3.3.5.0).

Le dossier est actuellement en phase de pré-instruction par la DDTM.

Lac de Laromet

La question du plan d'eau de Laromet a été un des enjeux majeurs de l'élaboration du PPG en 2022.

Il a fait l'objet d'un travail spécifique par le bureau d'étude en charge du PPG. Il a ainsi été étudié 5 scénarios d'aménagement de ce plan d'eau, allant du maintien de l'état actuel à son effacement, avec des scénarios intermédiaires. Ces scénarios présentaient une analyse multicritère, prenant en compte les aspects environnementaux, sociaux et financiers.

Ce travail a été présenté au propriétaire du site, la CdC Convergence Garonne le 12 avril en présence des vice-présidents Gemapi, Environnement et Développement touristique.

Afin d'imager, pour le propriétaire du site, ce qui pourrait résulter d'un scénario d'effacement, des rencontres de retour d'expérience ont été organisées en mai et juin :

- Avec l'appui du SMER et son technicien, Guillaume Botte, plusieurs visites techniques ont pu être réalisées sur le site de Laubesque.
- Avec l'appui du Syndicat Saye, Galostre, Lary et son technicien Baptiste Londeix, une visite de présentation du site de la Fabrique pour plusieurs élus de la CdC Convergence Garonne.

Pour finaliser ce processus, le scénario d'effacement du plan d'eau de Laromet a été validé par la CdC Convergence Garonne, au conseil communautaire du 14 décembre.

Lac de Targon

Sur le site de Targon, la commune étant favorable à un aménagement du site, il était envisagé de lancer les études au plus vite. Cela n'a pas été possible en 2022 car il est finalement préférable de coupler le projet avec celui de Laromet.

Les échanges avec l'AAPPMA du Bouchon dans l'Oeuille ont permis de préciser leur attentes des usages du futur site.

Qualité de l'eau

En collaboration avec le Département de la Gironde, il a été réalisé un bilan de la qualité des masses d'eau du territoire. Les pressions les plus marquantes sont liées aux pesticides et matières organiques à proximité des stations d'épuration.

3.2 Suivi de la réalisation des travaux

Le SMABVO est toujours dans une phase d'étude et de prospection préalable à la mise en place du programme pluriannuel de gestion, aucun travaux n'a donc été réalisé pendant l'année 2022.

3.3 Contact avec les partenaires

LIDAR

Afin d'obtenir une meilleure connaissance topographique du territoire, pour des usages liés aussi bien à la restauration des milieux qu'à la gestion des risques d'inondation, il a été étudié l'opportunité d'acquérir des données topographiques LIDAR.

L'option initiale était de mutualiser cette commande avec les syndicats voisins (Syndicat du Gua, SIETRA et SMER). Cette démarche n'a pas aboutie car ce besoin n'était pas prioritaire dans les besoins des syndicats.

Cette recherche a aussi aboutie à des échanges avec l'IGN qui mène actuellement une campagne de couverture LIDAR de tout le territoire métropolitain. Les échanges visaient à essayer d'accélérer, par une participation technique ou financière, l'acquisition de ces données sur notre territoire. Il n'a finalement pas été possible de modifier le calendrier des acquisitions, les données sont donc finalement attendues pour fin 2026.

AAPMMA

Comme évoqué précédemment, les échanges avec l'aappma du Bouchon dans l'Oeuille ont concerné l'aménagement des plans d'eau de Laromet et Targon.

Ils ont aussi visé à dynamiser la pêche en rivière pour équilibrer la demande pour la pêche en plan d'eau. Pour cela il a été travaillé, avec le technicien Espaces Naturels (Florian Bousquet) de Convergence Garonne, la création d'un parcours de pêche sur le linéaire amont de Laromet, ainsi que l'élaboration d'une carte du bassin versant synthétisant les différentes potentialités de pêche.

N2000

Les échanges avec l'animateur N2000 (Pascal Tartary) du CEN ont concerné :

- Le diagnostic d'une parcelle agricole de Soullignac touchée par des inondations récurrentes et en demande d'intervention,
- L'extension du site N2000 vers l'amont du Ricaud et des boisements de chênaies-charmaies,
- Les possibilités d'intervention au niveau des carrières de Cantois,
- La participation au comité de pilotage du site.

Commune d'Arbis

Suite aux inondations de 2021 qui ont touché le bourg d'Arbis, la commune a sollicité le syndicat pour des mesures de gestion.

La problématique du secteur met en jeu la capacité du pont de la D231 et les vannages du moulin de Signé, la commune souhaitant créer un bras de décharge court-circuitant ce vannage, il a été organisé un exercice d'ouverture des vannes du moulin. Lors d'un événement pluvieux de février, il a été constaté que l'ouverture des vannes a permis l'abaissement d'une quinzaine de centimètres seulement de la lame d'eau au niveau du pont. Il en résulte que le bras de dérivation n'aurait pas d'impact supplémentaire sur la lame d'eau mais mettrait en jeu des dynamiques érosives conséquentes.

Comité Départemental de Spéléologie 33

Le syndicat a pu participer à une opération menée par le CDS33, il s'agissait d'injecter un colorant dans un cours d'eau (cavité des Drindineyres) s'enfonçant dans le massif calcaire pour en identifier la résurgence. Malgré la faible pluviométrie de cet hiver, le colorant a fini par ressortir sur l'un des points de suivi, améliorant la connaissance du fonctionnement hydrogéologique du secteur.

Ce fonctionnement hydrogéologique est très important pour nos bassins versants mais sa prise en compte est pour l'instant inexistante. Les échanges avec le CDS33 permettront d'alimenter la connaissance de ce compartiment hydrologique pour l'intégrer dans les mesures de gestion.

SIAEPA targon

Le SMABVO a accompagné le SIAEPA dans la gestion d'un problème d'effondrement de berge. Malgré les propositions alternatives du technicien, le choix a été fait pour la mise en place d'un enrochement.

4 Note de synthèse sur l'état des cours d'eau SIETRA 2022

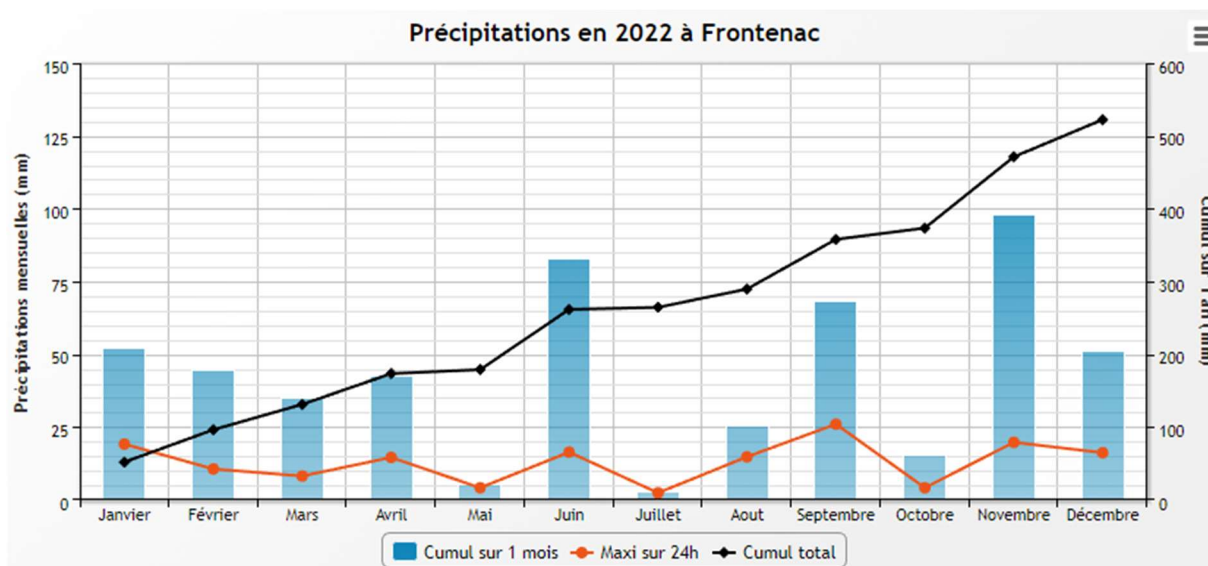
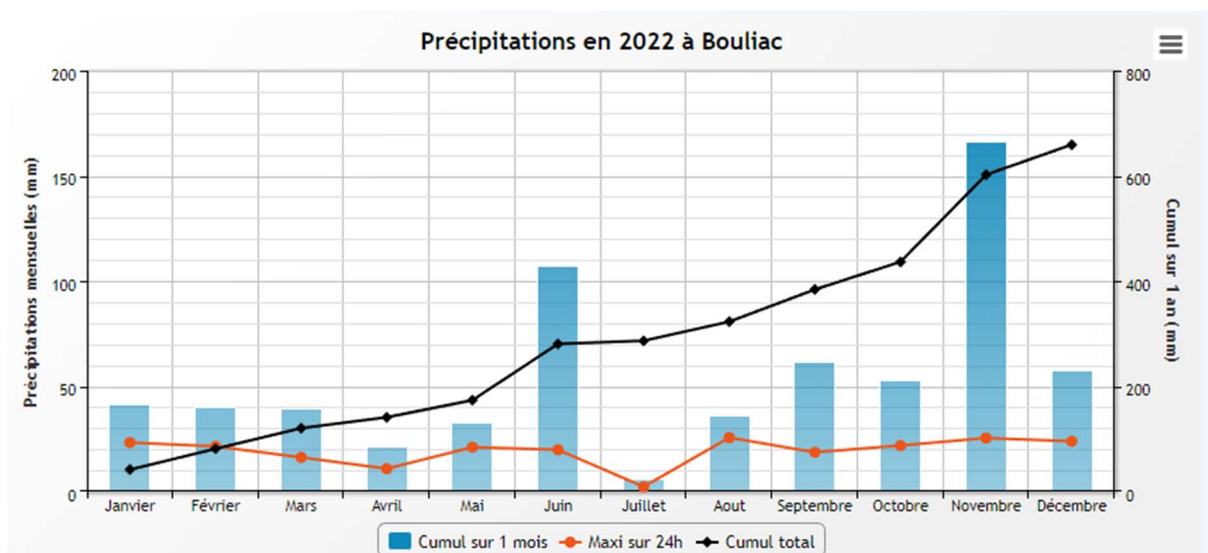
L'année 2022 a été plus calme au niveau des précipitations. Aucun événement notable n'est à comptabiliser en termes d'excès d'eau. A contrario, l'été a été particulièrement sec, avec un maintien de faibles précipitations en automne et hiver. Les nappes ont subi de forts déficits non résorbés en fin d'année. Un suivi étiage mené en interne par les agents du SIETRA, a permis d'identifier l'importance des étiages, avec un constat alarmant des assecs, comme sur l'ensemble du territoire.

En termes d'impact, et sur sollicitation des communes, le SIETRA tend à suivre de plus en plus les effets liés au ruissellement urbain et à l'altération du ruissellement généré par la viticulture. En effet, de nombreuses actions du PPG approuvées cette année, montrent l'importance des érosions, incisions de lit, mitages de réseau liés à l'état non maîtrisé encore des eaux pluviales. Plusieurs communes se sont fédérées pour monter un groupement de commande destiné à réaliser un schéma de gestion des eaux pluviales sur leur territoire. Cela constitue une très bonne avancée en termes de connaissance et de prise de conscience des enjeux de cette compétence. Le SIETRA ne manque pas de relayer cette démarche positive auprès des autres communes, afin de pouvoir généraliser ces connaissances, et à terme améliorer l'impact sur le milieu aquatique existant (travaux) et à venir (prescription et recommandation dans les documents d'urbanisme).

Cette année a également été pour de nombreuses communes la suite des travaux de réparation des dégâts générés par les crues du 17 juin 2021.

Ces éléments de dépenses imprévues et la conjoncture économique en phase de contraction, n’ont pas permis d’engager la structure dans un prévisionnel économique aussi ambitieux que l’état des cours d’eau le nécessiterait. En effet, l’aboutissement de l’élaboration du PPG a mis en lumière de nombreux travaux à mener pour satisfaire à la reconquête des milieux aquatiques et à la prévention contre les inondations. Toutefois, les collectivités membres du SIETRA, avec leurs différentes compétences, ont exprimé leur prudence en termes de dépenses.

Présentation des bilans pluviométriques sur 3 stations de mesures permettant de qualifier le territoire du SIETRA (source info climat) (Bouliac à l’Ouest, Frontenac au nord et Toulenne au Sud-Est)



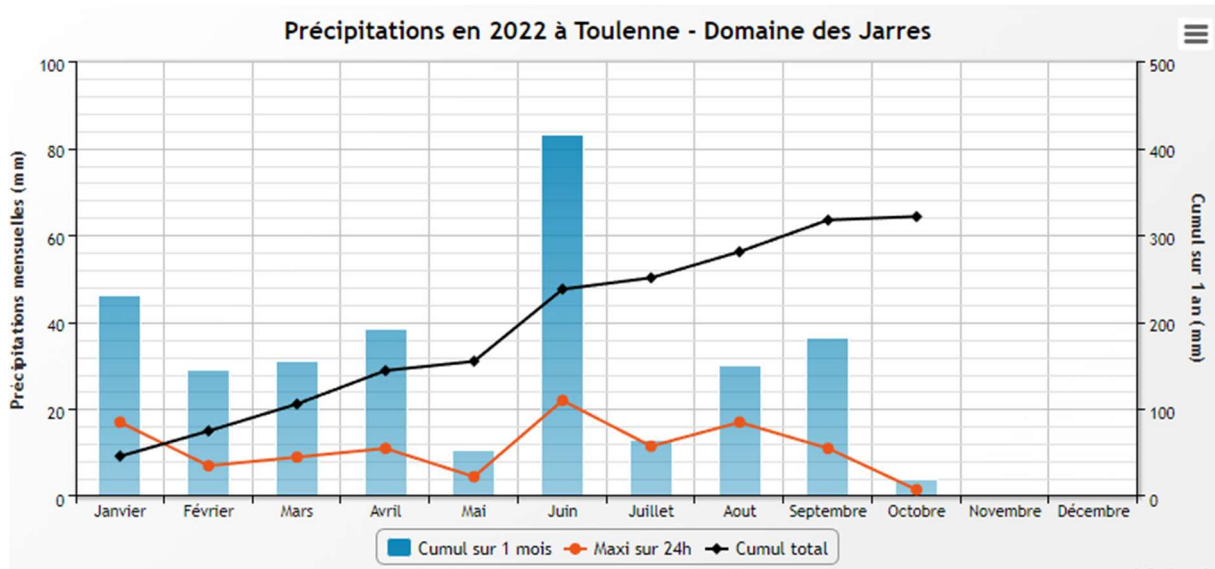
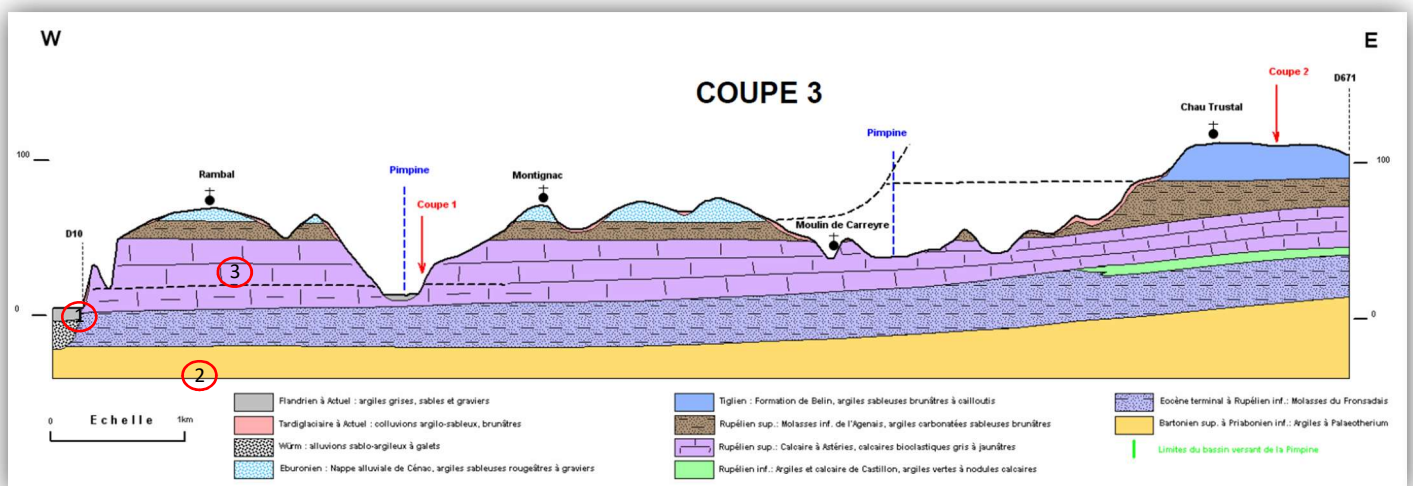


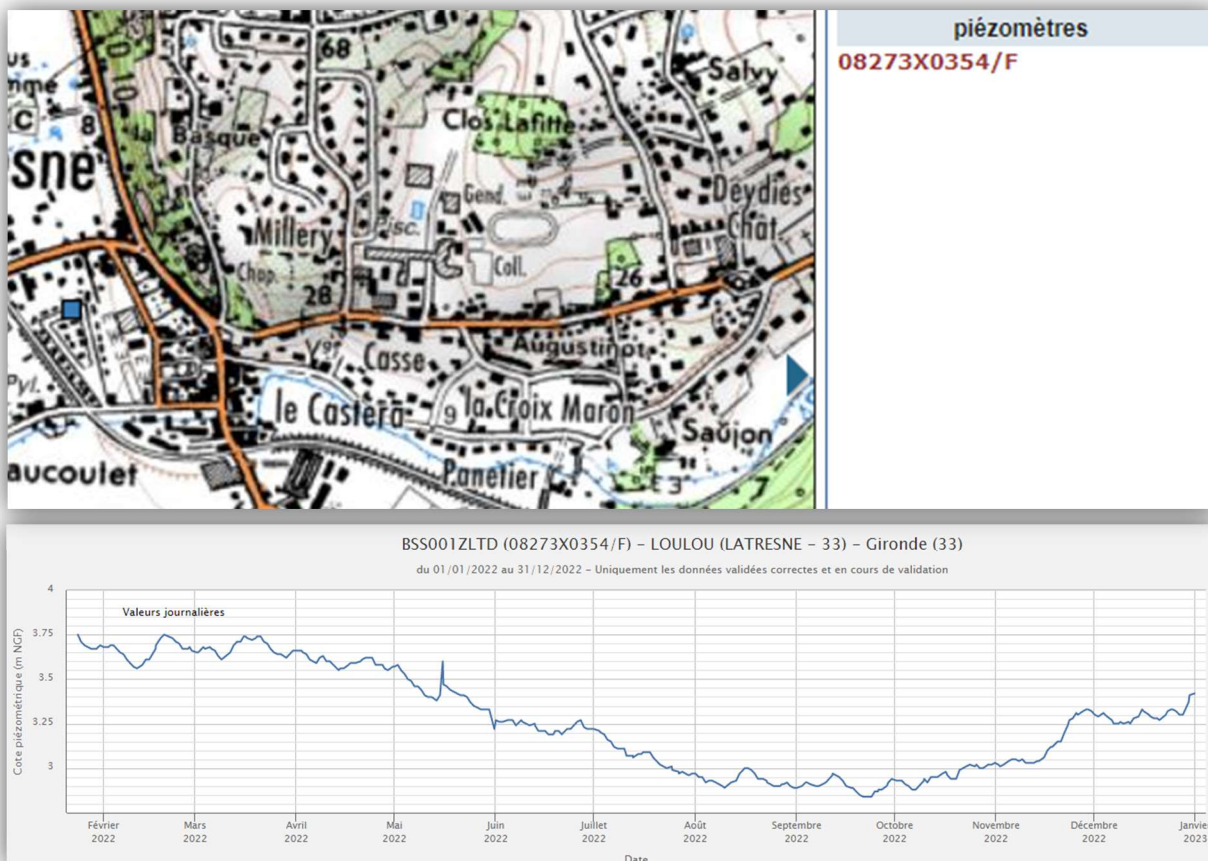
Figure 4 Diagramme pluviométrique de 3 stations permettant de qualifier le territoire du SIETRA

Présentation des bilans piézométriques sur 3 stations de mesures permettant de qualifier le territoire du SIETRA (source info climat) :

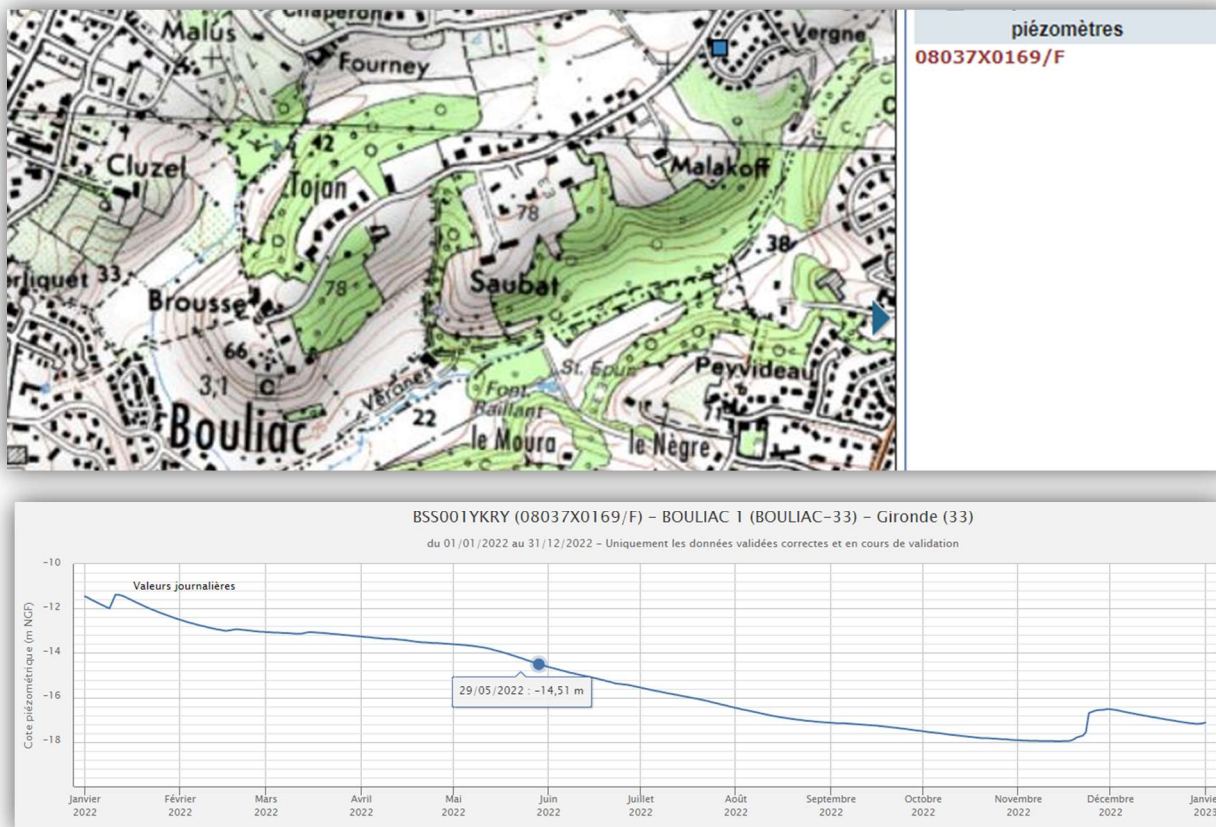
Rappel des couches géologiques et correspondance des piézomètres :



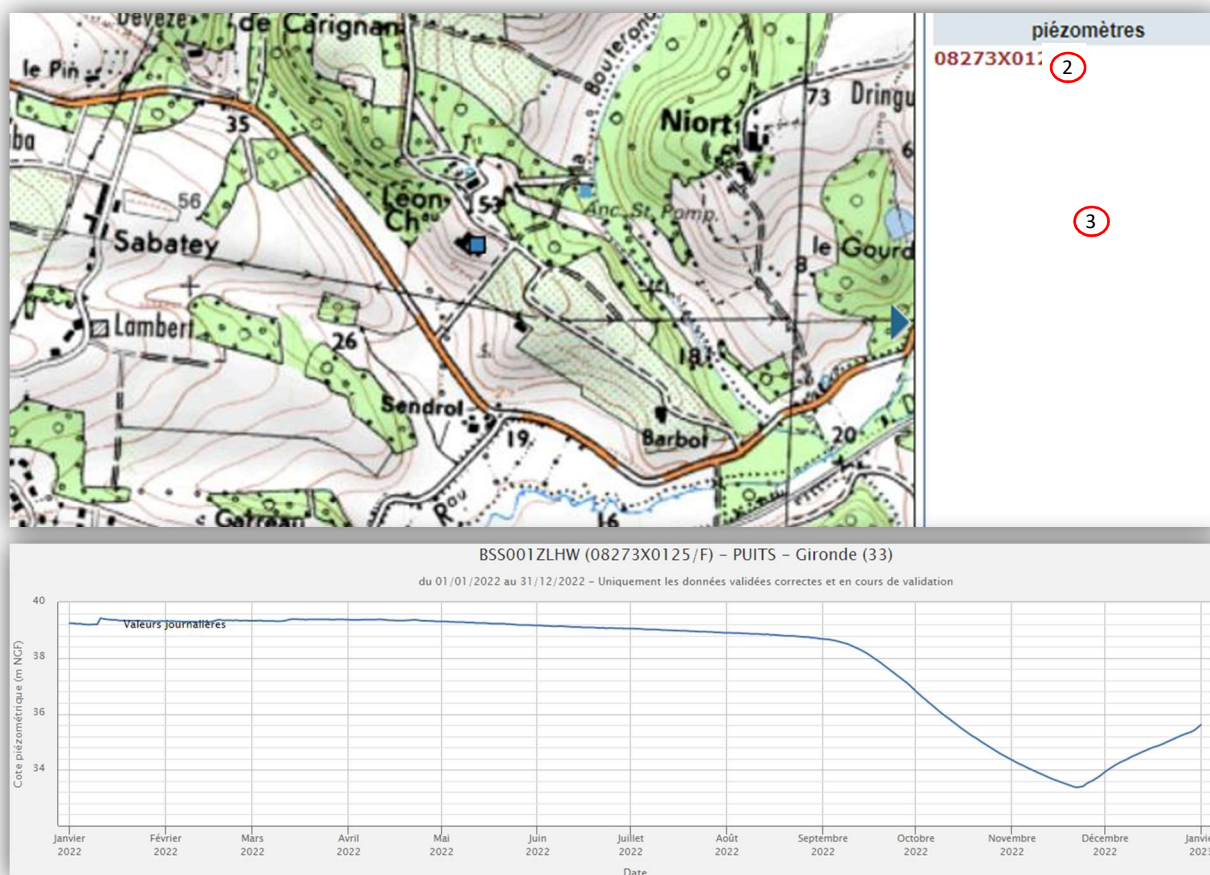
Piézomètre 08273X0354/F (Latresne) : Alluvions de la Garonne aval, depuis la confluence du Lot à la confluence de la Dordogne



Piézomètre 08037X0169/F (Bouliac) : Sables, graviers, grès et calcaires de l'Eocène inférieur et moyen majoritairement captif du Nord du Bassin aquitain



Piézomètre 08273X0125/F (Carignande Bordeaux) : nappe Calcaires à astéries de l'Oligocène de l'Entre-deux-mers, du Bourgeais et du Libournais



5 Note de synthèse sur l'état des cours d'eau SMABVO 2022

Comme l'ensemble des masses d'eau du département, la pluviométrie largement déficitaire de l'année 2022 est fortement ressentie sur les étiages du bassin versant.

Ce déficit, auquel s'ajoute les problématiques d'incision des cours d'eau conduit à des impacts très forts sur les zones humides et annexes hydrauliques.

Les relations urbanismes/milieux aquatiques vont demander un fort investissement car la plupart des communes sont sous Règlement National d'Urbanisme.

Pas d'incidents notables n'ont été relevés justifiant un signalement à l'OFB.

6 Bilans financiers - Compte Administratif 2022 SIETRA

| | |
|--|-----------|
| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES | A2 |

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Chap. | Libellé | Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1) | Crédits employés (ou restant à employer) | | | Crédits annulés |
|---|--|------------------------------------|--|----------------------|----------------------------------|-------------------|
| | | | Mandats émis | Charg. rattachées | Restes à réaliser au 31/12 | |
| 011 | Charges à caractère général | 146 809,34 | 42 705,48 | 0,00 | 0,00 | 104 103,86 |
| 012 | Charges de personnel, frais assimilés | 119 000,00 | 108 401,73 | 0,00 | 0,00 | 10 598,27 |
| 014 | Atténuations de produits | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 6 700,00 | 6 333,39 | 0,00 | 0,00 | 366,61 |
| 656 | Frais fonctionnement des groupes d'élus | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total des dépenses de gestion courante | | 272 509,34 | 157 440,60 | 0,00 | 0,00 | 115 068,74 |
| 66 | Charges financières | 15 500,00 | 10 177,09 | 0,00 | 0,00 | 5 322,91 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 100,67 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 100,67 |
| 68 | Dotations provisions semi-budgétaires (1) | 0,00 | 0,00 | | | 0,00 |
| 022 | Dépenses imprévues | 15 000,00 | | | | |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | | 303 110,01 | 167 617,69 | 0,00 | 0,00 | 135 492,32 |
| 023 | Virement à la section d'investissement (2) | 109 937,07 | | | | |
| 042 | Opérat* ordre transfert entre sections (2) | 0,00 | 0,00 | | | 0,00 |
| 043 | Opérat* ordre intérieur de la section (2) | 0,00 | 0,00 | | | 0,00 |
| Total des dépenses d'ordre de fonctionnement | | 109 937,07 | 0,00 | | | 109 937,07 |
| TOTAL | | 413 047,08 | 167 617,69 | 0,00 | 0,00 | 245 429,39 |
| Pour information | | (3) 0,00 | | | | |
| D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 | | | | | | |

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| Chap. | Libellé | Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1) | Crédits employés (ou restant à employer) | | | Crédits annulés |
|--|--|------------------------------------|--|---------------------|----------------------------------|------------------|
| | | | Titres émis | Prod. rattachées | Restes à réaliser au 31/12 | |
| 013 | Atténuations de charges | 0,00 | 37,38 | 0,00 | 0,00 | -37,38 |
| 70 | Produits services, domaine et ventes div | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 73 | Impôts et taxes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 74 | Dotations et participations | 212 000,00 | 216 019,13 | 0,00 | 0,00 | -4 019,13 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 0,00 | 0,96 | 0,00 | 0,00 | -0,96 |
| Total des recettes de gestion courante | | 212 000,00 | 216 057,47 | 0,00 | 0,00 | -4 057,47 |
| 76 | Produits financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 77 | Produits exceptionnels | 0,00 | 325,34 | 0,00 | 0,00 | -325,34 |
| 78 | Reprises provisions semi-budgétaires (1) | 0,00 | 0,00 | | | 0,00 |
| Total des recettes réelles de fonctionnement | | 212 000,00 | 216 382,81 | 0,00 | 0,00 | -4 382,81 |
| 042 | Opérat* ordre transfert entre sections (2) | 0,00 | 0,00 | | | 0,00 |
| 043 | Opérat* ordre intérieur de la section (2) | 0,00 | 0,00 | | | 0,00 |
| Total des recettes d'ordre de fonctionnement | | 0,00 | 0,00 | | | 0,00 |
| TOTAL | | 212 000,00 | 216 382,81 | 0,00 | 0,00 | -4 382,81 |
| Pour information | | (3) 201 047,08 | | | | |
| R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 | | | | | | |

| | |
|---|-----------|
| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II |
| SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES | A3 |

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| Chap. | Libellé | Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1) | Mandats émis | Restes à réaliser au 31/12 | Crédits annulés |
|-------|---|------------------------------------|-------------------|-------------------------------|-------------------|
| 010 | Stocks (3) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 20 | Immobilisations incorporelles (sauf 204) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 190,95 | 0,00 | 0,00 | 190,95 |
| 22 | Immobilisations reçues en affectation (4) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 23 | Immobilisations en cours | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Total des opérations d'équipement | 345 789,40 | 141 793,25 | 84 859,80 | 119 116,35 |
| | Total des dépenses d'équipement | 345 960,35 | 141 793,25 | 84 859,80 | 119 307,30 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 13 | Subventions d'investissement | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 33 000,00 | 32 976,95 | 0,00 | 23,05 |
| 18 | Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 26 | Participat* et créances rattachées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 27 | Autres immobilisations financières | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 020 | Dépenses imprévues | 0,00 | | | |
| | Total des dépenses financières | 33 000,00 | 32 976,95 | 0,00 | 23,05 |
| 45... | Total des opé. pour compte de tiers (6) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Total des dépenses réelles d'investissement | 378 960,35 | 174 770,20 | 84 859,80 | 119 330,35 |
| 040 | Opérat* ordre transfert entre sections (1) | 0,00 | 0,00 | | 0,00 |
| 041 | Opérations patrimoniales (1) | 0,00 | 0,00 | | 0,00 |
| | Total des dépenses d'ordre d'investissement | 0,00 | 0,00 | | 0,00 |
| | TOTAL | 378 960,35 | 174 770,20 | 84 859,80 | 119 330,35 |
| | Pour information | (2) 58 536,48 | | | |
| | D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 | | | | |

RECETTES D'INVESTISSEMENT

| Chap. | Libellé | Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1) | Titres émis | Restes à réaliser au 31/12 | Crédits annulés |
|-------|--|------------------------------------|-------------------|-------------------------------|-------------------|
| 010 | Stocks (3) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 13 | Subventions d'investissement | 201 631,88 | 42 047,46 | 124 437,60 | 35 146,82 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées (hors 165) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 20 | Immobilisations incorporelles (sauf 204) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 22 | Immobilisations reçues en affectation (4) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 23 | Immobilisations en cours | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Total des recettes d'équipement | 201 631,88 | 42 047,46 | 124 437,60 | 35 146,82 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) | 67 391,40 | 11 589,25 | 0,00 | 55 802,15 |
| 1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés (7) | 58 536,48 | 58 536,48 | 0,00 | 0,00 |
| 138 | Autres subvent* invest. non transf. | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 165 | Dépôts et cautionnements reçus | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 18 | Compte de liaison : affectat* (BA,régie) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 26 | Participat* et créances rattachées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 27 | Autres immobilisations financières | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 024 | Produits des cessions d'immobilisations | 0,00 | | 0,00 | |
| | Total des recettes financières | 125 927,88 | 70 125,73 | 0,00 | 55 802,15 |
| 45... | Total des opé. pour le compte de tiers (6) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Total des recettes réelles d'investissement | 327 559,76 | 112 173,19 | 124 437,60 | 90 948,97 |
| 021 | Virement de la sect* de fonctionnement (1) | 109 937,07 | | | |
| 040 | Opérat* ordre transf... | | | | 0,00 |
| 041 | Opérations patrimoniales | | | | 0,00 |
| | Total des recettes d'ordre | | | | 109 937,07 |
| | TOTAL | 437 496,83 | 112 173,19 | 124 437,60 | 200 886,04 |

7 Programme prévisionnel des missions de l'année 2023

7.1 SIETRA

Faisant suite à la conduite des 2 grandes études de connaissance et de programmation sur l'ensemble du territoire, qui ont structurés les missions, il est prévu pour l'année 2022 :

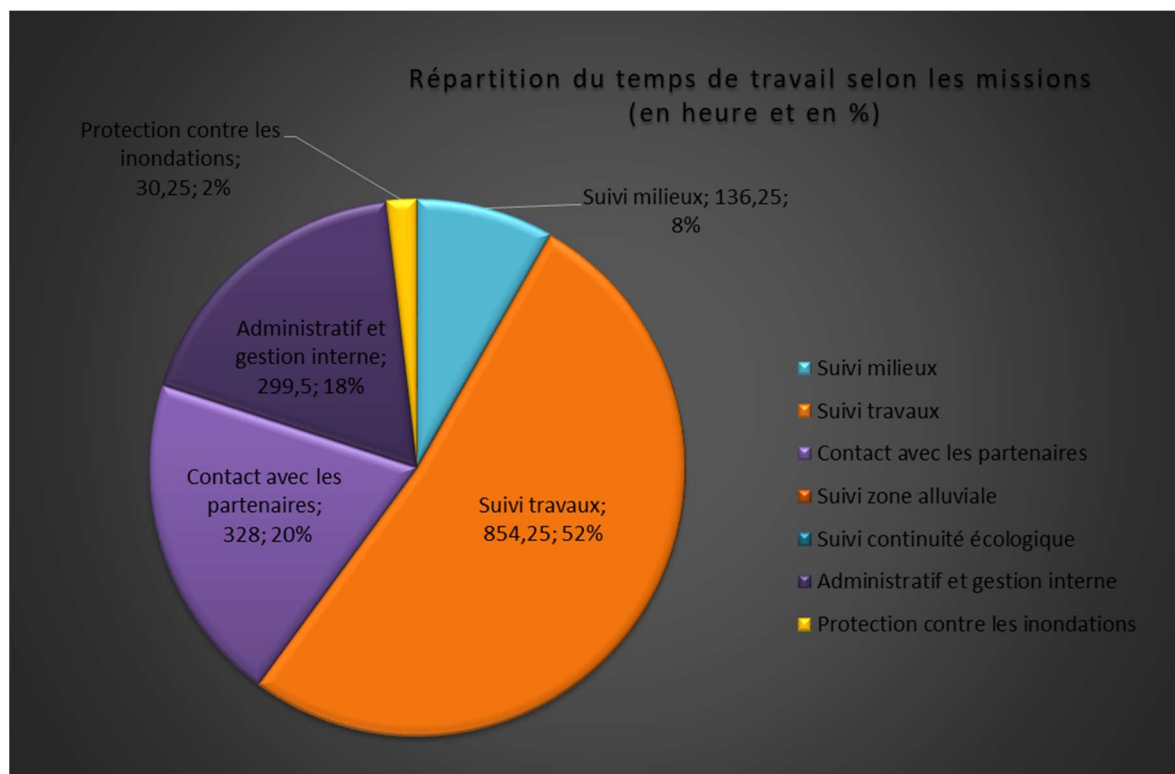
- Le lancement de l'enquête publique pour la procédure DIG du PPG
- La fin de l'Elaboration de la stratégie et du programme d'action de réduction des Risques d'Inondation (RI) et sa mise valeur
- Le lancement de l'étude pour l'autorisation des bassins de rétention du SIETRA concernant les aménagements hydrauliques
- Mise à jour des documents de suivi des ouvrages hydrauliques
- La poursuite des travaux d'aménagement et de sécurisation des bassins de rétention du SIETRA
- La réception de l'étude qualité 2022 et le lancement de la campagne 2023
- La mise à jour du diagnostic terrain PPG dans le cadre de la programmation des travaux de l'année 1 du PPG (réseaux hydrographique, source, mise à jour fiche action, relever de nouvelles actions,...)
- La programmation et le lancement de l'année 1 du PPG présentée en fin d'année 2022, à savoir :
 - La création et la mise en œuvre de la pépinière
 - La communication sur les macarons de crue et eau pluviale
 - La conception et la mise en œuvre de support pédagogique (panneaux, newsletter, maquette, ...)
 - L'animation du SIETRA en faveur des élus et du grand public et en partenariat avec une structure associative
 - Participation du SIETRA à l'inventaire hydraulique des zones de palus
 - L'animation pour la mise en place de ZPENS
 - Accompagnement de la CDC des Portes de l'Entre Deux Mers pour la mise en œuvre du plan paysage de la réalisation de la plaquette CAUE : « j'habite au bord d'un cours d'eau ».
 - L'information et la sensibilisation des riverains sur les opérations « sans intervention »
 - La restauration naturelle de berge (opération externalisée)
 - La suppression des merlons de curage sur le grand Estey (opération externalisée)
 - L'aménagement des points d'abreuvement (opération externalisée)
 - Le retrait de clôtures en travers (opération en partie externalisée)
 - Le retrait sélectif d'embâcle gênant (opération en partie externalisée)
 - La suppression de petits seuils en travers (opération en partie externalisée)
- Le suivi et l'actualisation du site web du SETRA
- Le suivi du milieu, des étiages et des pollutions

7.2 SMABVO

Pour l'année 2023, les objectifs sont de :

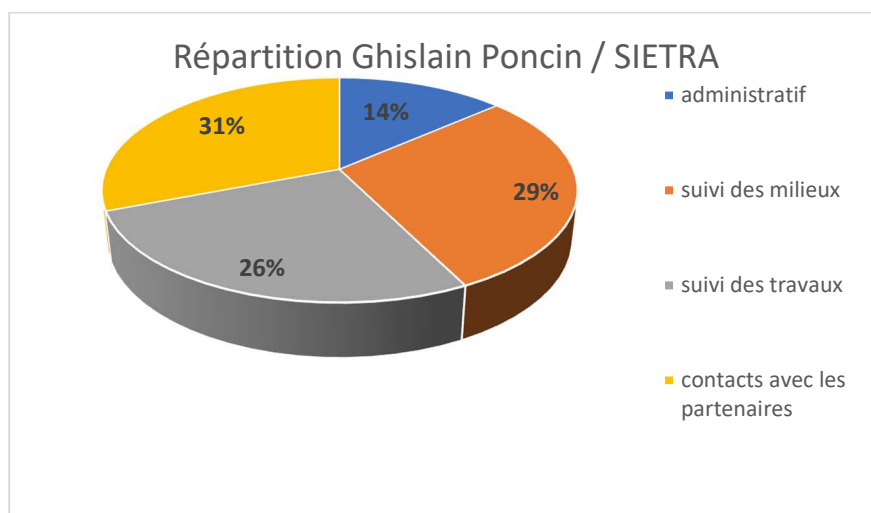
- Finaliser la Déclaration d'Intérêt Général,
- Lancer les études d'aménagement des plans d'eau de Laromet et Targon,
- Préparer une campagne de suivi de la qualité de l'eau complémentaire aux réseaux Agence et Département,
- Réaliser un atlas communal,
- Initier des échanges avec le moto-cross d'Arbis et les carrières de Cantois.

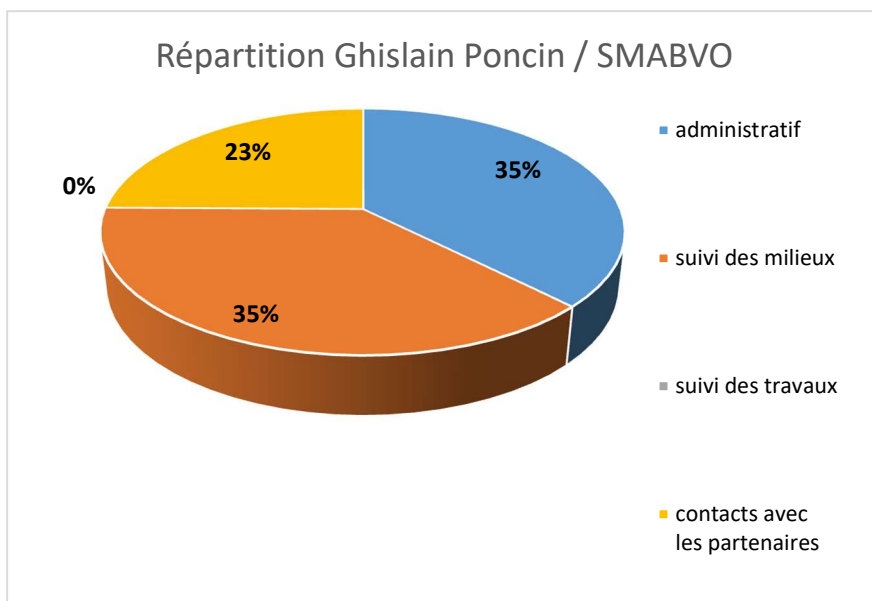
8 Temps suivi mission Elisabeth Lemoine 2022



9 Temps suivi mission Ghislain Poncin 2022

SIETRA





10 Temps suivi mission Paul Lemaire 2022

